



MODE D'EMPLOI

TC45012 (724574504)

Réservoir pour Diesel

SOMMAIRE

1. GENERALITES	3	11. MISE EN SERVICE	13
2. LE MANUEL : CARACTERISTIQUES	3	11.1. Choix du véhicule	
2.1. Contenus et destinataires		11.2. Fixation	
2.2. Conservation		11.3. Mise à la terre	
2.3. Symboles utilisés		11.4. Système électrique	
2.4. Références		12. UTILISATION	14
2.5. Manuel supplémentaires		12.1. Conditions d'opération	
3. CADRE LEGISLATIF ET NORMATIF APPLICABLE	4	12.2. Remplissage	
3.1. Réglementation de référence		12.3. Vidage	
3.2. Accord International ADR - Exemptions		12.4. Précautions	
3.3. Homologation du Prototype		12.5. Instructions de sécurité	
3.4. Marquage		13. ENTRETIEN	16
3.5. Limites d'applicabilité		13.1. Contrôles	
3.6. Prospectus résumé des Normes		13.2. Nettoyage	
4. DECLARATION DE CONFORMITE CE – MARQUAGE CE	6	13.3. Manomissions	
4.1. Plaque d'identification		13.4. Pièces de rechange	
4.2. Déclaration de conformité (fac-simile)		14. MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE / EQUIPEMENTS	17
4.3. Déclaration de montage correct (fac-simile)		14.1. Dotations et équipements du personnel de bord	
5. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES “DDT ADR”	7	14.2. Dotations et équipements du véhicule	
6. RESPONSABILITE	7	15. EXEMPTION TOTALE – RESUME PRESCRIPTIONS	17
6.1. Responsabilité d' EMILIANA SERBATOI Srl		15.1. Prescriptions PAS applicables	
6.2. Responsabilité Utilisateur		15.2. Obligations / résidus interdits	
7. UTILISATIONS AUTORISEES – PAS AUTORISEES	8	15.3. Interdictions absolues	
7.1. Utilisation		16. RISQUES RESIDUELS	18
7.2. Matières dangereuses autorisées pour le Transport		17. ELIMINATIONS / DEMOLITION	18
7.3. Types de fluides			
7.4. Conditions environnementales			
7.5. Cycle de travail			
8. PLAQUES ET INSCRIPTIONS	9		
9. CARACTERISTIQUES	10		
9.1. Dimensions d'encombrement			
9.2. Légende particulière			
10. DEPLACEMENT - TRANSPORT	12		
10.1. Déplacement			
10.2. Empilage			
10.3. Transport Routier			

1. GENERALITES

Les CARRYTANK® sont des réservoirs en polyéthylène pour transporter le carburant, ils rentrent dans le régime d'exemption totale selon le paragraphe 1.1.3.1 C de la règle en vigueur ADR.

Les réservoirs CARRYTANK® sont réalisés en polyéthylène linéaire, un matériel qui assure une résistance excellente face aux chocs, aux écarts de température, aux agents chimiques et atmosphériques ; la gamme des réservoirs est composée de différents modèles qui se différencient selon la capacité (de 220 à 440 litres) et selon le type de carburant transportable (gazole, gazole + avec AdBlue®, essence).

Tous les CARRYTANK® sont équipés de :

- Bouchon de chargement en aluminium de 2"
- Vanne de sécurité
- Groupe de dérivation
- Pistolet automatique
- Entrées pour le levage total à l'aide des fourches du chariot élévateur
- Poignées pour le levage à vide et emplacements pour placer les sangles de fixation à la base d'appui.

2. LE MANUEL : CARACTERISTIQUES

2.1. CONTENUS ET DESTINATAIRES

Ce manuel, livré par EMILIANA SERBATOI Srl avec CARRYTANK® souhaite offrir à l'utilisateur un panorama sur les obligations principales légales et les conseils d'opération pour aborder correctement toutes les différentes situations d'utilisation (essentiellement routières) des conteneurs. L'utilisateur devra le lire avec attention avant d'utiliser le CARRYTANK®, afin de prévenir des comportements incorrects dont pourraient découler certaines situations objectivement dangereuses et en tant que sujets à des sanctions, graves aussi de la part des Autorités compétentes. Dans tous les cas, pour une application correcte de toutes les dispositions pertinentes, on conseille de respecter scrupuleusement les règles en vigueur ADR, comme par exemple l'article 168 du Code de la Route et des articles n. 364÷370 du Règlement d'exécution relatif et des dispositions complémentaires.

A la connaissance des aspects techniques qu'EMILIANA SERBATOI Srl a pensé mettre en évidence avec ce manuel, l'utilisateur devra de toute façon y ajouter une prudence maximale au sujet de sa conduite routière, conscient que toute situation accidentelle pourrait malheureusement se vérifier. La présence de marchandises dangereuses ne peut qu'en aggraver les conséquences.

On conseille donc :

- **De conduire que dans des conditions psychologiques et physiques normales, pas altérées par l'absorption d'alcool, de drogues, de médicaments ou par de la fatigue ou des pathologies.**
- **De conduire prudemment, en modérant sa vitesse dans le respect des limites imposées par la signalisation et en évitant tout manœuvre hasardée.**

Le manuel doit être à disposition pour être lu et consulté, en particulier pour les parties de compétence à tout opérateur chargé d'effectuer une seule des opérations indiquées ci-dessous :

- Installation sur véhicule (emplacement, raccordement électrique, mise à la terre)
- Remplissage
- Ravitaillement
- Entretien
- Désinvestissement et/ou démolition.





Tout opérateur devra entreprendre les activités de compétence seulement après avoir lu attentivement ce manuel et après en avoir compris pleinement les contenus, en se référant particulièrement aux avertissements ou aux dangers mis en évidence.





2.2. CONSERVATION

Ce manuel doit être conservé parfaitement en entier dans un endroit accessible facilement pour toute la durée de vie utile du CARRYTANK®, à la disposition des opérateurs pour qu'ils puissent le consulter en cas de besoin ; l'utilisateur est tenu de le remettre à quiconque devrait succéder à différent titre dans la gestion ou l'utilisation (par exemple en cas de vente).

En cas de perte ou de détérioration du manuel, même que partiellement, l'utilisateur est tenu de reconstruire dans l'intégralité du document en demandant une copie de ce document à EMILIANA SERBATOI Srl, en indiquant le numéro d'immatriculation du CARRYTANK® (imprimé sur la plaque d'identification).

2.3. 3 SYMBOLES UTILISES

	Indication importante, en cas de non-respect, détermine une réduction des niveaux de sécurité prévus. Le symbole est utilisé aussi comme intensificateur pour des conseils ou des procédures et le non-respect de ces derniers pourrait entraîner des dommages au CARRYTANK® ou de graves manquements en termes de règles
	Instruction importante dont le non-respect pourrait entraîner de graves situations dangereuses pour l'opérateur et/ou pour les personnes exposées

 	Risque de mort par explosion. Le symbole est utilisé uniquement dans un but dissuasif envers des comportements éventuellement risqués dans des situations précises et exceptionnelles.
	Interdiction importante, le non-respect éventuel peut entraîner un danger immédiat pour l'opérateur et/ou pour les personnes exposées.
	Remarques utiles au sujet des caractéristiques techniques du CARRYTANK® et/ou des instructions pour mieux les utiliser, et/ou des précisions d'EMILIANA SERBATOI Srl sur des aspects de nature technique ou contractuelle.

2.4. REFERENCES

Les références aux parties caractéristiques du CARRYTANK® sont en général suivies, entre parenthèses, du numéro correspondant à la position que le particulier occupe dans les photographies descriptives du chapitre 9.2 et dans la légende relative.

2.5. MANUELS SUPPLEMENTAIRES

Ce manuel peut ne pas constituer l'unique manuel de référence pour l'utilisateur du CARRYTANK®, mais il peut être utilisé associé au manuel CE du Constructeur du groupe fournisseur, si le groupe fournisseur installé est de type différent (de provenance commerciale ou construit par EMILIANA SERBATOI Srl en personne). Voir paragraphe 4.2 conformités CE.

3. CADRE LEGISLATIF ET NORMATIF APPLICABLE

3.1. REGLEMENTS DE REFERENCE

Les règles de référence avec lesquelles les réservoirs CARRYTANK® ont été créés et approuvés sont constituées de Accord ADR (pour le transport routier), Accord RID (pour le transport ferroviaire) et par l'Accord ADN (pour le transport des voies navigables internes).



Les règles ADR sont soumises à une révision périodique.

Il est donc opportun que lors de chaque révision l'utilisateur s'informe avec diligence au sujet d'éventuelles modifications ou mises à jour concernant des compétences au sujet des modes d'utilisation.

3.2. ACCORD ADR – EXCEPTIONS

L'annexe A, en plus de lister toute une série de précisions, indique les formes d'exceptions relatives au transport de marchandises dangereuses ; grâce à ce régime d'exception on peut transporter une marchandise ADR dans les quantités et dans les mesures prévues dans le sous chapitre 1.1.3.6 de l'accord sans devoir utiliser des chauffeurs formés et des véhicules équipés d'un équipement et de panneaux ADR. Dans le détail, ces exceptions se réfèrent à :

- Exceptions relatives à la nature de l'opération de transport
- Exceptions relatives aux quantités transportées par unité de transport.

En ce qui concerne la version non homologuée du CARRYTANK®, selon le chapitre 6.5 ADR, ce dernier constitue un colis de marchandises dangereuses transportable sur route uniquement dans le cas où l'utilisateur pourrait jouir de l'exception **par nature du transport (selon le point 1.1.3.1. c) ADR)**.

3.2.1. EXCEPTIONS RELATIVES A LA NATURE DE L'OPERATION DE TRANSPORT (EXCEPTION TOTALE RÉF. ADR § 1.1.3.1).

En ce qui concerne le transport de carburants, les dispositions de l'ADR ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

- Point a), transports de marchandises dangereuses effectués par des particuliers quand ces marchandises sont emballées pour la vente au détail et quand elles sont destinées à leur utilisation propre ou domestique ou à des activités récréatives et sportives à condition que des mesures soient prises pour empêcher toute perte de contenu dans les conditions de transport habituelles. Quand ces marchandises sont des liquides inflammables transportés dans des récipients rechargeables remplis par ou pour un particulier, la quantité totale ne doit pas dépasser 60 litres par récipient et 240 litres par unité de transport. Les marchandises dangereuses dans les IBC, grands emballages ou citernes ne sont pas considérées comme emballées pour la vente au détail.
- Point c), transports effectués par les entreprises comme complément de leur activité principale¹, par exemple l'approvisionnement² des chantiers de bâtiment ou de constructions civiles, ou pour le trajet de retour³ de ces chantiers ou pour des travaux de contrôle, de réparation ou d'entretien⁴, dans des quantités qui ne doivent pas dépasser les 450 litres par emballage et dans les limites des quantités maximales totales spécifiées dans le paragraphe 1.1.3.65. Des mesures doivent être prises pour empêcher toute perte de contenu dans les conditions normales de transport⁶. Ces exceptions ne s'appliquent pas à la classe 7 (matériaux radioactifs). Les transports effectués par ces entreprises pour leur approvisionnement⁷ ou la distribution externe ou interne⁸ ne rentrent pas dans cette exception.

3.2.2. EXCEPTIONS RELATIVES AUX QUANTITES TRANSPORTEES PAR UNITE DE TRANSPORT (EXCEPTION PARTIELLE RÉF. ADR § 1.1.3.6)

Le chapitre 1.1.3.6 de la norme ADR liste, à l'aide d'un tableau spécial (1.1.3.6.3), toute une série de prescriptions qui contiennent une limitation partielle pour le transport de marchandises dangereuses et plus précisément il n'est pas obligatoire, dans les limites de quantité fixées pour les différentes catégories de transport, de respecter les prescriptions relatives à :

- Panneaux et étiquettes de danger sur véhicules

- Instructions écrites pour le conducteur
- Equipement
- Extincteurs ajoutés en plus de celui obligatoire de 2 kg
- Certificat de formation professionnelle du conducteur
- Interdiction de transport des passagers

Dans le détail, pour les carburants, les limitations sont :

- Pour les matières et les objets appartenant au Groupe d'emballage II (essence) la quantité maximale totale transportable, par unité de transport, est égale à 333 litres.
- Par matières et objets appartenant au Groupe d'Emballage III (essence, kérosène) la quantité maximale totale transportable, par unité de transport, est égale à 1.000 litres.

Si les quantités de marchandises dangereuses transportées dépassent en revanche les limites indiquées dans le point 1.1.3.6 de l'ADR (par exemple plus de 1000 litres seulement de Gazole ou plus de 333 litres seulement d'essence), le transport ne bénéficie d'aucun type d'exception. Dans ce cas, on renvoie au texte officiel de l'ADR, aux connaissances du chauffeur (qui devra obligatoirement disposer d'un permis ADR) et aux obligations spécifiques que l'ADR propose à la charge de l'entreprise aussi bien en ce qui concerne la formation du personnel (chap. 8.2.3 ADR), qu'en ce qui concerne l'éventuelle obligation de nomination d'un Conseil formé pour la sécurité du transport de marchandises dangereuses selon le D. Lgs. Du 4 février 2000, n. 40.

3.3. MARQUAGE

Le CARRYTANK, dans la version pas homologuée par le Ministre des Transports d'après le chapitre 6.5 ADR, est dépourvu de tout marquage ONU qui pourrait en permettre le transport intermodal. Son utilisation n'est admise que dans un cadre routier et dans les limites des exceptions indiquées dans le paragraphe précédent 3.2.

3.4. LIMITE D'UTILISATION

Le CARRYTANK®, dans la version pas homologuée par le Ministre des Transports d'après le chapitre 6.5 ADR, n'est pas soumis à l'interdiction d'utilisation consécutive au-delà de la 5^e année depuis sa construction ; on conseille cependant vivement de l'utiliser au-delà de ces limites comme les caractéristiques mécaniques et techniques du polymère utilisé pour la construction (PELLD) font l'objet de au déclin naturel lié au temps qui passe, et donc à long terme, les conditions de sécurité pour le transport pourraient ne plus être garanties.

3.5. 5 PROSPECTUS RESUME DES NORMES APPLICABLES

En plus de la norme inhérente au transport sur route des marchandises dangereuses, lors de l'examen des Qualités Essentielles de Sécurité prévus par la Directive 2006/42/CE et les suivantes, on a pris en considération de plus larges références législatives et normatives parmi lesquelles les principales ont été résumées dans le tableau ci-dessous :

Loi / Norme	Objet
D.M. 31 Juillet 1934, n. 228	Normes de sécurité pour des huiles minérales
D.Lgs. 81/08	Application de l'article 1 de la loi du 3 août 2007, n. 123, en termes de protection de la santé et de la sécurité dans les lieux de travail (Texte unique sécurité sur le lieu de travail)
D.Lgs 106/2009	Dispositions ajoutées et corrigées du D.Lgs. du 9 Avril 2008, n. 81, en termes de protection de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail.
Directive 2006/42/CE	Directive "Machines"
Directive 2014/30/UE	Compatibilité électromagnétique
Directive 2014/68/UE	Equipements à pression
UNI EN ISO 12100:2010	Sécurité de la machine – Principes généraux de conception– Evaluation du risque et réduction du risque
EN 809:1998+A1:2009	Pompes et groupes de pompage pour liquides – Demandes générales de sécurité
EN 1127-1:2011	Ambiance explosives – Prévention de l'explosion et protection contre l'explosion – Partie 1° : Concepts fondamentaux et méthodologie
EN 13478:2008	Sécurité de la machine – Prévention et protection du feu
EN ISO 13857:2008	Sécurité de la machine – Distances de sécurité pour empêcher d'atteindre des zones dangereuses avec les membres supérieurs et inférieurs
UNI EN ISO 13849-1:2016	Sécurité de la machine – Parties des systèmes de commande liées à la sécurité – Partie 1 : Principes généraux pour la conception
UNI EN ISO 14120:2015	Sécurité de la machine – Abris – Qualités requises générales pour la conception et la construction des abris fixes et mobiles
EN 60034-5:2001	Machines électriques pivotantes – Partie 5° : Degrés de protection prévus pour les machines pivotantes
EN 60204-1:2005	Sécurité de la machine – Equipement électrique des machines – Partie 1°: règles générales
+AMD1:2008 CSV	Sécurité de la machine – Prévention du démarrage inattendu
UNI EN 1037:2008	Pompes pour liquides. Exigences de sécurité : procédures pour essais hydrostatiques
EN 12162:2009	Acoustique – Déclaration et vérification des valeurs d'émission sonore des machines et des appareils
EN ISO 4871:2009	Acoustique – Bruit émis par les machines et par les appareils – Lignes directrices pour utiliser les règles de base afin de déterminer les niveaux de pression sonore au poste de travail et dans d'autres positions spécifiques.
UNI EN ISO 11200:2014	Pompes et groupes de pompage pour liquides – Procédure pour tests de bruit

UNI EN ISO 20361:2009	Compatibilité électromagnétique – Immunité – Immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et pour l'industrie légère
EN 61000-6-3	Compatibilité électromagnétique – Emissions – Emissions pour les environnements résidentiels, commerciaux et pour l'industrie légère
CEI EN 60529	Degrés de protection des emballages (Codes IP)
Directive 2014/34/UE	Directive ATEX



Le cadre considéré doit être considéré à titre purement indicatif.
 EMILIANA SERBATOI Srl décline toute responsabilité face à la considération de toutes les lois ultérieures ainsi que les règles applicables à l'activité spécifique de l'utilisateur et l'utilisateur a la responsabilité totale et exclusive de connaître et de respecter toutes ces règles en termes de sécurité.

4. CONFORMITE CE

4.1. PLAQUE D'IDENTIFICATION

 <p>Lgo Maestri del Lavoro, 40 - CAMPOGALLIANO (MO) Italy Tel. 059 521911 - Fax 059 521919 www.emilianaerbatoisrl.com</p>			
<input type="checkbox"/> CARRYTANK	<input type="checkbox"/> CTK		
<input type="checkbox"/> EMILCADDY	<input type="checkbox"/> H1980		
Matr. N°	Anno		
Portata l/min	Alimentazione pompa		
Potenza pompa	W	Corrente assorbita	A

Plaque CE

 <p>Lgo Maestri del Lavoro, 40 CAMPOGALLIANO (MO) Italy Tel. 059 521911 - Fax 059 521919 www.emilianaerbatoisrl.com</p>			
 <p>II A 3G d T3</p>			
<input type="checkbox"/> CARRYTANK	<input type="checkbox"/> EMILCADDY		
Matr. N°	Anno		
Portata l/min	Alimentazione pompa		
Potenza pompa	W	Corrente assorbita	A

Plaque CE pour version 220 and 330 avec essence

4.2. DECLARATION DE CONFORMITE CE (FAC-SIMILE)

 <p>ADVANCED FUEL SOLUTIONS Via... (small text)</p>	
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (DIRECTIVE 2006/42/CE, Annexe IIA)	
	
L'entreprise: EMILIANA SERBATOI srl Siège social: Lgo Maestri del Lavoro, 40 - CAMPOGALLIANO (MODENA) P.IVA e C.F.: 1499200366	
DÉCLARE QUE LA MACHINE	
Dénomé :	CARRYTANKS
Modèle :	CARRYTANK220A1
Matériau :	XXXX
Année :	2017
Alimentation :	12 V
Est conforme à la Directive 2006/42/CE, aux Directives 2014/30/UE (compatibilité électromagnétique) et 2014/35/UE (basse tension) et aux dispositions de loi qui les transposent.	
Elle est également conforme aux normes harmonisées suivantes :	
UNI EN 12100:2010; UNI EN ISO 13849-1:2008 + AC:2009; CEI EN 93204-1:2009;	
Campogalliano, XXXXXXXX	
	

4.2.1. DECLARATION DE CONFORMITE CE-ATEX (FAC-SIMILE)

 <p>ADVANCED FUEL SOLUTIONS Via... (small text)</p>	
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (DIRECTIVE 2006/42/CE, Annexe IIA) (DIRECTIVE 94/9/CE)	
 <p>II A 3G d T3</p>	
L'entreprise: EMILIANA SERBATOI srl Siège social: Lgo Maestri del Lavoro, 40 - CAMPOGALLIANO (MODENA) P.IVA e C.F.: 1499200366	
DÉCLARE QUE LA MACHINE	
Dénomé :	CARRYTANKS
Modèle :	CARRYTANK220A1
Matériau :	XXXX
Année :	2017
Alimentation :	12 V
Est conforme à la Directive 2006/42/CE, aux Directives 2014/30/UE (compatibilité électromagnétique) et 2014/35/UE (basse tension) et aux dispositions de loi qui les transposent et Directive 94/9/CE	
Elle est également conforme aux normes harmonisées suivantes :	
UNI EN 12100:2010; UNI EN ISO 13849-1:2008 + AC:2009; CEI EN 60264-1:2008; UNI EN 1127-1:2007 UNI EN 13479:2008	
Campogalliano, XXXXXXXX	
	

4.3. DECLARATION DE MONTAGE CORRECT (FAC-SIMILE)



EMILIANA SERBATOI
ADVANCED FUEL SOLUTIONS
Emiliana Serbatoi Srl - Largo Maestro del Lavoro, 49 - 41017 Campogalliano (MO) - Italia - C.F. 04492200366
(Tel. 0542520111 | Fax 0542520109 | email@emiliana.com | info@emiliana.com)

DÉCLARATION D'INSTALLATION CONFORME

L'entreprise **EMILIANA SERBATOI srl**
Siège social à **Lgo. Maestri del Lavoro, 49 - CAMPOGALLIANO (MODENA)**
P.IVA e C.F. **149920366**

DÉCLARE

Que le groupe de distribution
Marque :
Modèle :
Année : **2017**
Alimentation : **12 V**

Pour lequel le Fabricant a émis une déclaration de conformité, séparée et ci-jointe, aux sens de la Directive 2006/42/CE, a été par nous, installé dans les règles de l'art, dans le respect des instructions fournies par le Fabricant même selon le point 1.7.4.2 de la même directive, en connexion permanente et immuable au conteneur de notre fabrication :

Dénomination : **CARRYTANKS**
Modèle : **CARRYTANK220A1**
Matricule : **XXXX**
Année : **2017**

Compteur(s) : **XXXXXXXXXX**

5. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Comme il s'agit de transports effectuels uniquement dans un régime d'exemption total ADR, le Document de Transport ADR n'est pas du. Cependant il faut garder à l'esprit que :

1. L'Entreprise a tout intérêt à pouvoir démontrer, au cours d'éventuels contrôles routiers, la régularité de son transport propre. Ainsi, même s'il n'est pas obligatoire, il est cependant opportun d'avoir un document de transport sur lequel figurent clairement :

- Lieu de départ (et date)
- Chantier de destination (et date, utile surtout pour le trajet de retour)
- Type et quantité de carburant transporté
- Nombre de colis (n. Des emballages/conteneurs utilisés)
- Titre de l'exemption sur la base de laquelle le transport est effectué (exemption ADR d'après le point 1.1.3.1 c) ADR).

2. Indépendamment de l'applicabilité ou non de l'accord ADR pour le transport de marchandises dangereuses, on se souvient que le gazole est toujours une marchandise soumise à une accise et donc, d'après l'article. 49 du D.lgs du 26 octobre 1955, n. 504, l'absence d'un document de transport qui attesterait la provenance légitime du produit constituerait un délit présumé. Il faut donc absolument avoir à bord un document de transport comme celui conseillé dans le point A), avec le reçu (ou la facture) d'achat du carburant mis dans le CARRYTANK.

6. RESPONSABILITE

6.1. RESPONSABILITE D'EMILIANA SERBATOI SRL

EMILIANA SERBATOI Srl est responsable de la livraison d'un produit conforme à la loi en vigueur **lors de la livraison**, et donc construit dans les règles de l'art en utilisant des matériaux et des composants adaptés, fiables et qui correspondent aux approbations atteintes.

Plus précisément, EMILIANA SERBATOI Srl est responsable de la livraison d'une machine dans laquelle la conception et la construction ont été considérées et quand c'est possible que soient supprimés ou réduits tous les risques relatifs à toutes les phases d'utilisation et d'entretien en insérant dans ce manuel les instructions les plus adaptées et les avertissements afin de minimiser les risques résiduels.

EMILIANA SERBATOI Srl **décline tout type de responsabilité** pour tout événement ou situation reconductible:

- si l'utilisateur ne respectait pas ces instructions, ces indications, ces avertissements et ces interdictions contenues dans ce présent manuel, plus précisément au sujet de mauvaises utilisations par rapport à ce qui est reporté dans le chapitre 7 "utilisations autorisées et pas autorisées" et à des actions ou des comportements en contraste avec

Les prescriptions rappelées par les plaques d'avertissement

- lors d'un entretien pas correct ou effectué par du personnel pas qualifié
- lors de l'utilisation de pièces de rechange pas d'origine ou de toute façon qui ne correspondent pas (Voir paragraphe 13.5)

- lors de la falsification des dispositifs de sécurité, protections ou altération des calibrages si prévus (Voir §. 13.3)
- lors de modifications pas expressément ni préventivement autorisées EMILIANA SERBATOI Srl.

6.2. RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

C'est l' "utilisateur" le sujet qui, à n'importe quel titre, est responsable de la gestion des opérations du CARRYTANK® et il s'identifie donc en premier lieu comme le Client/acheteur, lequel, à son tour, peut si besoin déléguer la gestion du CARRYTANK® à des personnes tierces, qui possèdent les exigences prescrites. L'utilisateur a la charge :

1. De vérifier la conformité du CARRYTANK® selon les exigences de la commande, de la présence du marquage CE et de la Déclaration. de Conformité CE du Constructeur.
2. D'avoir n'importe quel type de dotation ou d'équipement supplémentaire exigé par la loi en vigueur en ce qui concerne :
 - Extincteurs
 - Moyens de protection individuels
3. De compléter l'équipement du CARRYTANK® avec tout ce qui est nécessaire pour
4. respecter les prescriptions fournies par EMILIANA SERBATOI Srl en ce qui concerne les :
 - systèmes adaptés d'ancrage sur le véhicule
 - raccords équipotentiels
 - lignes d'alimentation électrique adaptées, particulièrement si en dérivation véhiculaire (Voir §§. 11.3 et 11.4).
5. De divulguer ce manuel et de le rendre parfaitement disponible et facilement accessible à tous les utilisateurs autorisés en vérifiant sa bonne compréhension et En interdisant en même temps la gestion et l'utilisation du CARRYTANK® à tous les sujets qu'il pourrait considérer comme privé des connaissances et des compétences nécessaires.
6. D'utiliser et/ou de faire utiliser le CARRYTANK® dans le respect total des instructions, des prescriptions, des avertissements et des interdictions contenues dans ce manuel plus précisément en ce qui concerne les "utilisations admises et pas admises" (chap. 7), et en cohérence avec les indications des plaques de contrôle.
7. D'adopter des mesures efficaces contre l'utilisation non autorisée et de surveiller le comportement correct des sujets autorisés.
8. D'effectuer l'entretien correct du CARRYTANK® en utilisant des pièces de rechange d'origine ou équivalentes et en ayant de toute façon recours à du personnel spécialisé tout en respectant les configurations d'origine de livraison et en évitant d'apporter des modifications arbitraires sans avoir consulté au préalable le Constructeur EMILIANA SERBATOI Srl
9. De bien connaître toutes les dispositions légales et législatives (dans le cadre de la sécurité et de la fiscalité) qui le concernent en rapport avec l'activité exercée, tout à fait indépendamment de tout support d'information éventuellement fourni à ce sujet par EMILIANA SERBATOI Srl
10. De procéder, en particulier, à l'évaluation du risque explosif éventuel (Titre XII D.lgs. 81/2008) et du risque de foudre (art. 29 D.lgs. 81/08) en fonction des caractéristiques de l'environnement de travail.

7. UTILISATIONS AUTORISEES – PAS AUTORISEES

7.1. UTILISATION

Sur la base de la réglementation actuelle, les conteneurs sont des dispositifs capables seulement de contenir et de transporter des marchandises dangereuses et son utilisation comme distributeur de meubles n'est pas autorisé. Ils diffèrent beaucoup de ceux-ci principalement à cause de l'absence d'un bassin spécial de contenance. Une utilisation de type sanitaire devrait en effet prévoir la mise en place du conteneur à l'intérieur d'un bassin de contenance d'une capacité suffisante pour contenir d'éventuels déversements ou dispersions.

L'utilisateur est entièrement et totalement responsable de tout utilisation incorrecte. Dans tous les cas, d'éventuelles mauvaises utilisations qui pourraient représenter une violation aussi bien de la réglementation actuelle légale et fiscale que des normes anti incendie en vigueur, incombent totalement et exclusivement à l'utilisateur.

La version avec essence des réservoirs Carrytank 220 et 330 a des modalités de protection :



II A 3G d T3

7.2. MATIERES DANGEREUSES AUTORISEES POUR LE TRANSPORT

Le transport des marchandises dangereuses suivantes est autorisé :

GAZOLE (Carburant diesel)

UN 1202 – Classe 3 ADR – G.I. III (point inflammabilité min. 55 ° C EN 590:1993)

Il a été construit une version de Carritank 400+50 pour le transport combiné du gazole et de Urée – Ad-Blue® - DEF.

A partir des modèles Carritank 220 et Carritank 330, on a réalisé une version pour essence. C'est seulement dans ces deux cas que le transport de la matière suivante est admise :

ESSENCES

UN 1203 – Classe 3 ADR – G.I. II

7.3. TYPES DE FLUIDES PAS PREVUS

Toute matière dangereuse différente d'UN 1202 Gazole (à l'exception des versions pour essence des modèles Carrytank 220 et Carrytank 330) Sont interdites cependant, par exemple :

- Essence (UN 1203) (sauf les versions pour essence des modèles Carrytank 220 et Carrytank 330)
- Carburant avio (UN 1863)

- Kérosène (UN 1223)
- Méthanol (UN 1230)
- Solvants et liquides inflammables généraux
- Substances de corrosion, etc.

Les caractéristiques des matériaux utilisés pour la construction du GIR et du dispositif de vidage le rendent donc inadapté au transport de :

- Liquides avec viscosité > 20 cSt
- Eau
- Liquides alimentaires

7.4. CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

- Température : de -20° C à + 60° C
- Humidité relative : max. 90%
- Zone ATEX (SEULEMENT POUR LES VERSIONS AVEC ESSENCE DES CARRYTANK 220 E 330) : on voit les images suivantes, divisées par modèle.

Voir p. 93

7.5. CYCLE DE TRAVAIL

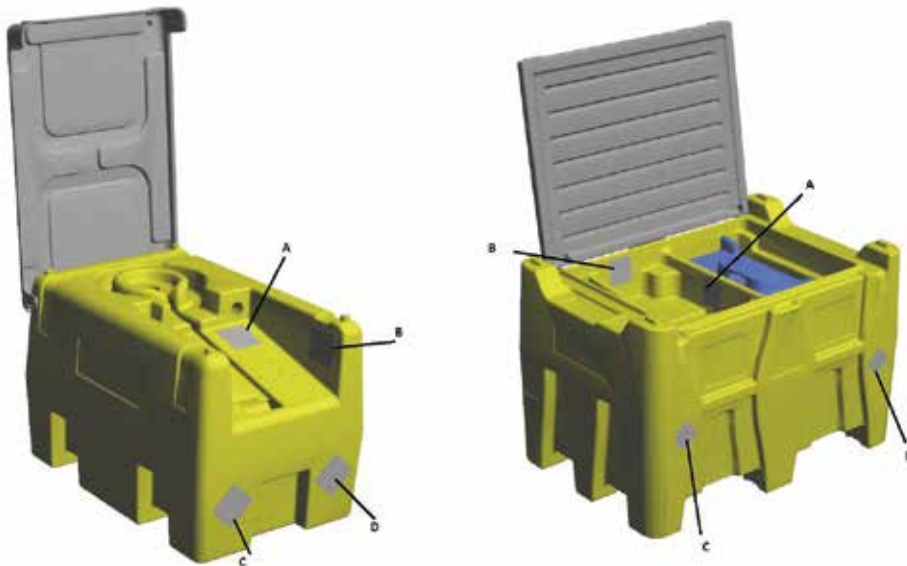
La machine est conçue pour une durée de 30 minutes d'utilisation continue, dans des conditions de portée nominale.

Le fonctionnement en by-pass (portée nulle) ne peut techniquement pas excéder la durée maximale de 2 minutes.

8. PLAQUES ET INSCRIPTIONS

Les CARRYTANK sont fournis avec des plaques d'identification prescrites et des adhésifs graphiques contenant les principaux avertissements d'utilisation:

- [A] Plaque d'identification CARRYTANK® + Marquage CE
- [B] Adhésif avec avertissements d'utilisation
- [C] Adhésif en losange inflammable avec Classe de transportabilité et code UN correspondant à la matière transportée
- [D] Adhésif dangereux pour l'environnement
- [E] Adhésif avec indication empilement



Utilisé dans les limites du 1.1.3.1. c) ADR (voir chap. 3), le conteneur n'est pas sujet aux prescriptions ADR prévues pour le transport de marchandises dangereuses y compris celles relatives à l'étiquetage et à la signalisation ADR de la matière



De série, les conteneurs sont fournis avec la/les étiquette/s et adhésif/s de liquide inflammable dangereux intégré par le marquage de danger environnemental. Pictogrammes de liquide inflammable dangereux (à gauche) et matière dommageable pour l'environnement (à droite)

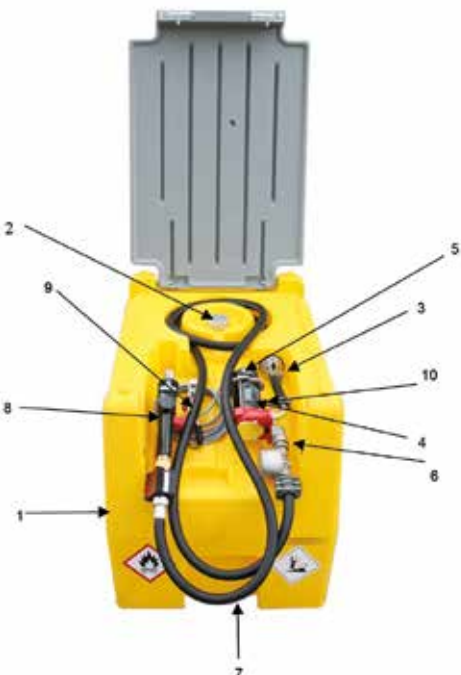
9. CARACTERISTIQUES

9.1. DIMENSIONS D'ENCOMBREMENT


Voir p. 97.

9.2. DETAILS KEY

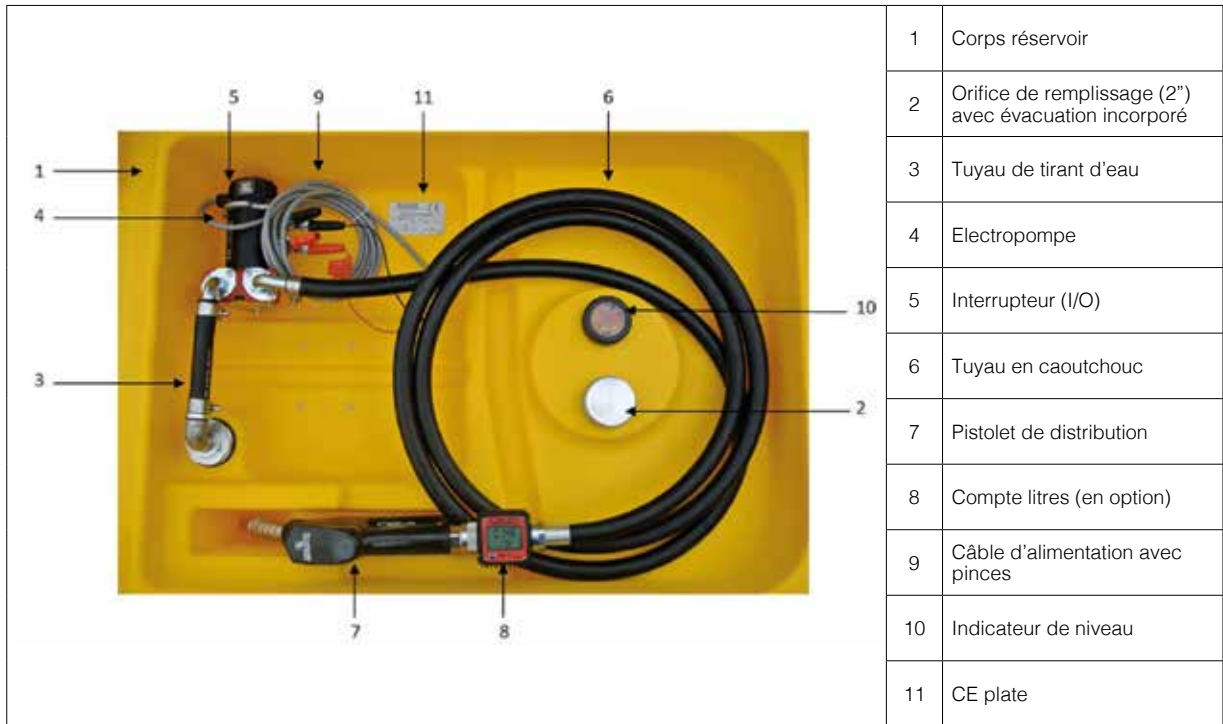
9.2.1. NEW CARRYTANK 220

	1	Corps réservoir
	2	Orifice de remplissage (2") avec évacuation incorporé
	3	Tuyau de tirant d'eau
	4	Robinet d'interception
	5	Interrupteur (I/O)
	6	Tuyau d'alimentation
	7	Tuyau en caoutchouc (4 m.)
	8	Pistolet de distribution
	9	Terminaux avec pince (câble alimentation)
	10	Plaque identification (CE)

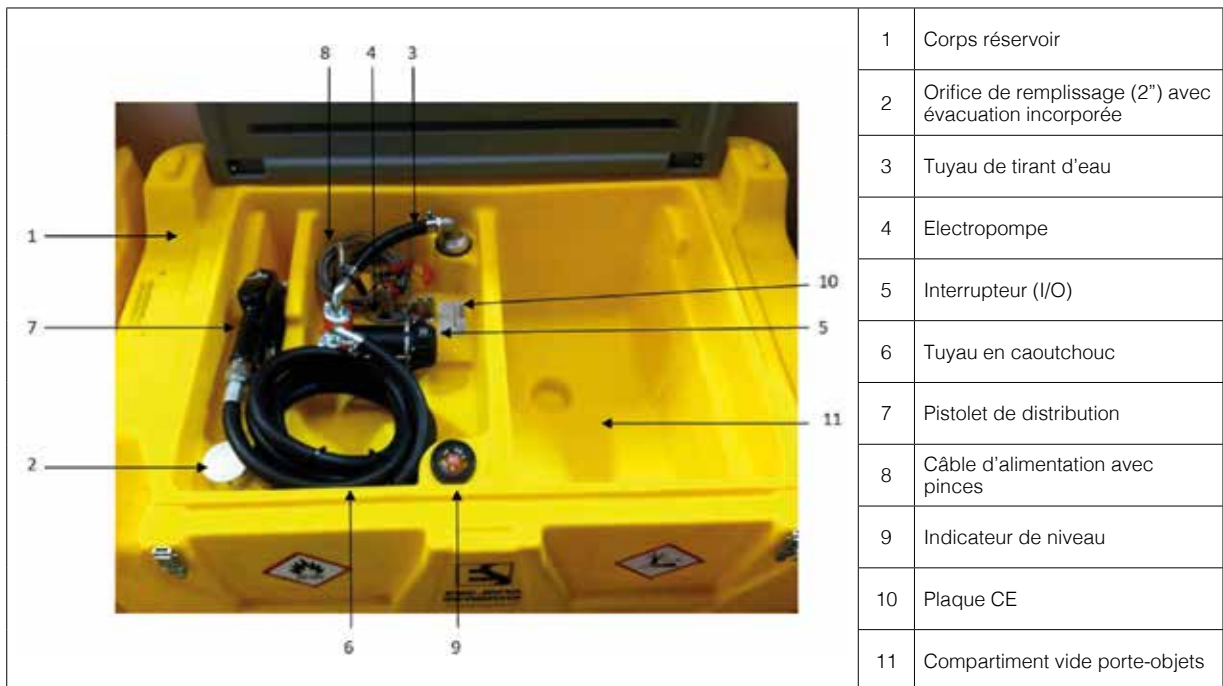
9.2.2. CARRYTANK 220

	1	Corps réservoir
	2	Orifice de remplissage (2") avec évacuation incorporé
	3	Tuyau de tirant d'eau
	5	Electropompe
	6	Interrupteur (I/O)
	7	Tuyau d'alimentation
	8	Tuyau en caoutchouc (4 m.)
	9	Pistolet de distribution
	10	Terminaux avec pince (câble alimentation)
	11	Plaque identification (CE)

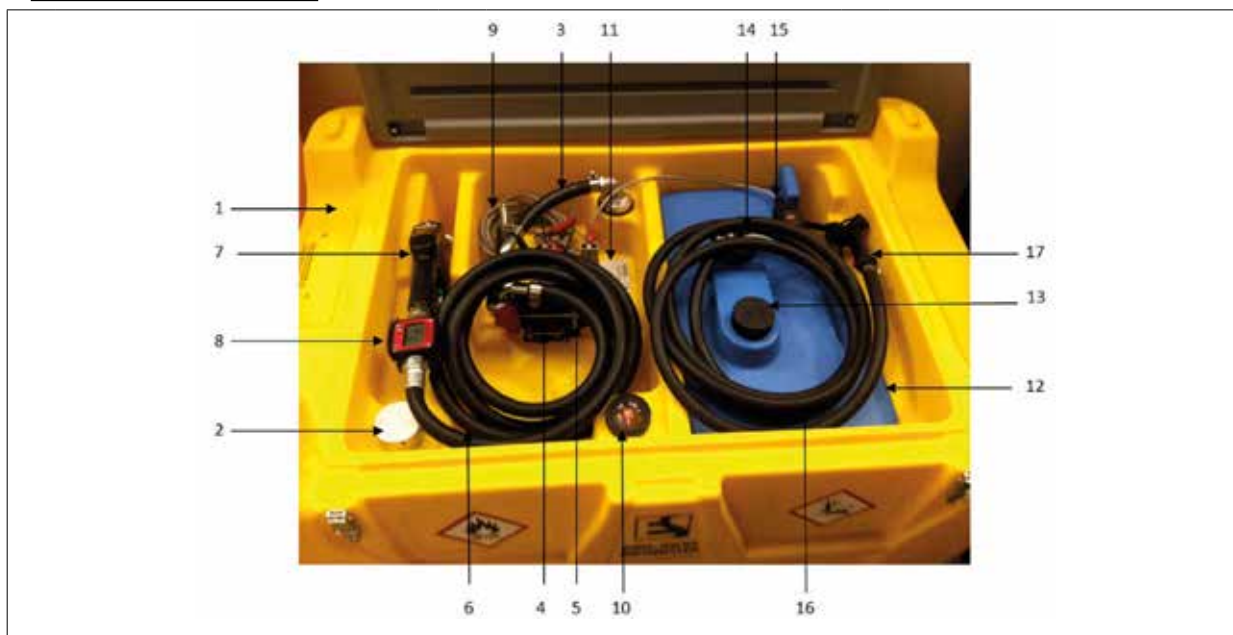
9.2.3. CARRYTANK 330-440



9.2.4. CARRYTANK 400



9.2.5. CARRYTANK 400+50



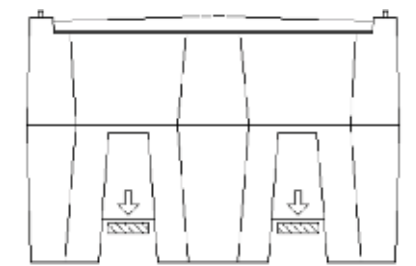
1	Corps réservoir	6	Tuyau en caoutchouc	12	Réservoir Urée
2	Orifice de remplissage (2") avec évacuation incorporée		Pistolet de distribution	13	Chargement 2" avec défilé
3	Tuyau de tirant d'eau	8	Compte litres (en option)	14	Pompe submergée
4	Electropompe	9	Câble d'alimentation avec pinces	15	Interrupteur pompe submergée
		10	Indicateur de niveau	16	Tuyau pour Urée
5	Interrupteur (I/O)	11	Plaque CE	17	Pistolet manuel pour Urée

En option, le réservoir peut être pourvu d'un dispositif compte litres à usage personnel et installé sur le tuyau de tirant d'eau.

10. DEPLACEMENT - TRANSPORT

10.1. DEPLACEMENT

Les réservoirs CARRYTANK® sont équipés de manches pour lever à vide ; ils peuvent en outre être soulevés à vide ou chargés uniquement à l'aide de transpalette ou de chariots élévateurs, avec les fourches entièrement insérées dans les voies mises en évidence sur les schémas ci-dessous.



Voies pour mettre les fourches mulet dans le CTK220 (à gauche) et dans le CTK450 (à droite)



Faire attention aux effets des frottements produits par les fourches sur le fond du conteneur comme l'usure, dans le temps, pourrait donner lieu à un affaiblissement de la structure ce qui pourrait compromettre sa bonne tenue. Il est donc important de faire particulièrement attention à la bonne utilisation des moyens de levage utilisés, et de faire un contrôle périodique de l'état du fond du.

10.2. EMPILAGE

Pendant le transport, la possibilité d'empilage n'est pas prévue.

En phase de stockage exclusif, la superposition est admise pour 1 conteneur à chargement au maximum et pour 3 conteneurs à vide.

10.3. TRANSPORT ROUTIER



Utilisé dans les limites de la 1.1.3.1. c) ADR (voir chapitre 3), le conteneur n'est pas soumis aux prescriptions ADR prévues pour transporter les marchandises dangereuses, y compris celles relatives à l'étiquetage et à la signalisation ADR de la matière transportée

On conseille d'équiper de toute façon le CARRYTANK® avec les Pictogrammes de danger relatifs à la matière contenue (Gazole) et le véhicule avec au moins 1 extincteur de 2 kg à poussière ABC.



Pictogrammes de liquide dangereux inflammable (à gauche) et matière dangereuse pour l'environnement (à droite)

Les conditions de sécurité du transport doivent donc être garanties et ces mêmes prescriptions de l'article 164 du C.d.S. doivent être observées par rapport à la "MISE EN PLACE DU CHARGEMENT SUR LES VEHICULES". De plus :

- Le CARRYTANK® doit être maintenu propre, sans résidus de matière dangereuse qui adhèrent à l'extérieur.
- Le CARRYTANK doit être **stablement ancré** au plan du véhicule à l'aide de sangles de formes adaptées et adaptées pour résister afin d'éviter tout glissement ou déplacement sur le plan de chargement.
- Eviter la présence, sur le compartiment de chargement du véhicule de chiffons ou d'autres objets facilement inflammables.
- Le robinet d'interception (4) doit être **maintenu fermé** pendant le transport.
- Le CARRYTANK doit être relié sur le plan de chargement afin que les charges maximales sur les axes du véhicule ne soient pas dépassées.
- Le conducteur doit adopter une conduite avisée et prudente surtout dans le cas de chargements partiels puisque les fluctuations du liquide, tout en tenant compte de la volumétrie limitée du CARRYTANK, peuvent influencer négativement sur la tenue de route du véhicule.

11. MISE EN SERVICE

11.1. CHOIX DU VEHICULE

Le Transport de marchandises dangereuses sur la route est régi, en plus de l'Accord ADR par des dispositions spéciales aussi du Ministère des Transports qui réglementent l'utilisation de différents types de carrosseries utilisables :



Pour les véhicules avec une **carrosserie fixe** (benne, plateforme, fourgon, etc.) le transport de marchandises dangereuses dans des colis ne prévoit aucun type d'approbation mais juste l'utilisation de systèmes d'ancrage du chargement adaptés et il faut répondre aux éventuelles dispositions spéciales selon le chapitre 3.2.1 ADR (colonne 16 du TAB. A), aucune dans le cas de gazole.



Le Transport de marchandises dangereuses dans des colis avec **des carrosseries délestables ou amovibles** requiert l'approbation de la carrosserie d'après la circulaire n. 4790 – MOT2/C du 12/12 2001 (Voir la Note1). La manipulation des carrosseries est admise **à vide seulement**.



L'utilisation de **carrosseries rabattables** pour Transporter les marchandises dangereuses dans des colis a été à plusieurs reprises déclaré **inadmissible** par le Ministère des transports ¹

11.2. FIXATION

Le Carrytank doit être ancré de façon stable au niveau de la plate-forme du véhicule à l'aide de cordes, de sangles, de chaînes ou d'attaches rapides ou n'importe quel autre système qui empêcherait tout glissement du GIR/IBC sur le plan de chargement.

11.3. MISE A LA TERRE

Toutes les mesures possibles doivent être prises pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques durant le transport ; ainsi, il est important que le châssis du véhicule soit équipé d'une appendice antistatique en contact avec le sol (ex. Chaînettes ou sangles antistatiques) et qu'il y ait une bonne connexion électrique avec la structure métallique du dispositif de vidage qui permettrait de décharger sur le sol les éventuelles charges électrostatiques qui pourraient s'accumuler pendant le transport tout en réduisant ainsi le risque de chocs ou de scintillements pendant la manœuvre.

11.4. SYSTEME ELECTRIQUE

Voir p. 98

¹ La circulaire n. 4790 – MOT2/C du 12 décembre 2001, a repris quasiment intégralement les contenus de la précédente n. B083 du 22 septembre 1998, mais elle n'a cependant pas repris les références explicites au domaine d'application de cette même circulaire et dans la première élaboration, les transports en exemption étaient étrangers d'après le chapitre 1.1.3.6 ADR.

A ce jour il n'existe aucune affirmation officielle du Ministère sur le fait que face à l'apparente anomalie parmi les textes des deux circulaires il y ait l'intention précise d'étendre le champ applicatif de la norme à tous les transports, indépendamment du fait qu'à ces derniers on pourrait ou pas appliquer l'exemption comme dans le cas du Transport d'un sigle IBC avec gazole UN 1202. EMILIANA SERBATOI Srl, en informant l'Utilisateur des lois applicables, souhaite cependant préciser n'avoir aucun titre pour en faire une interprétation authentique. Il incombe donc à l'utilisateur d'évaluer, si besoin, l'opportunité de l'application la plus restrictive de la norme.

12. UTILISATION

12.1. CONDITIONS D'OPERATION

Les opérations (remplissages, incorporations) doivent être effectuées dans le respect des prescriptions suivantes :

- Pour les opérations choisir uniquement des lieux ouverts, pas confinés, externes aux fabriqués et interdire la présence de personnes pas autorisées.
- Au cours des opérations, il est **formellement interdit de fumer et d'utiliser des flammes libres** à côté de la zone d'opération. Les téléphones portables doivent être éteints.
- En cas d'éventuel remboursement de carburant sur le sol pendant les opérations il faudra tamponner à l'aide d'absorbants inertes (ex. sable, pas de lambeaux ni de sciure), à recueillir à l'aide de pelles ou de palettes anti étincelle. Le produit recueilli sera ensuite jeté dans des conteneurs adaptés, selon les règles en vigueur en termes de rejet des déchets (voir chapitre 16).
- A la fin des opérations, tout résidu de carburant éventuel sur le CARRYTANK® sera soigneusement retiré et jeté avec les objets contaminés utilisés pour le nettoyage.



Faire très attention à ce que les éventuels renversements n'atteignent pas les égouts, à l'intérieur de ces derniers des poches de vapeur inflammables pourraient se former avec des risques de bruits forts conséquents

12.2. REMPLISSAGE

Avant tout remplissage, l'utilisateur devra vérifier que le CARRYTANK® ne présente aucun défaut manifeste, ni au niveau de sa structure ni au niveau de son équipement de service. S'assurer toujours, une fois le remplissage fait, que l'embout de remplissage (2) soit bien serré. A la fin du remplissage du CARRYTANK® il doit rester un vide minimal pour assurer que, face à la dilatation de la matière suite au chauffage durant le transport, des fuites de produit soient bien empêchées ainsi que des émissions de vapeur dans l'atmosphère. Dans le cas du gazole UN 1202, les plus grandes qualités transportables sont indiquées dans le tableau suivant.

Avec une température de remplissage de 15°, et une température de Transport maximale de 55°C, le % max. Admis de remplissage est limité à 94 %. Cependant, si la différence entre la température de remplissage et celle de transport était estimée comme étant inférieure à 35°C, le pourcentage de remplissage pourrait être augmenté mais il ne pourra en aucun cas dépasser les 98% (Chap. 4.1.1.4 ADR).

Les plus grandes quantités de gazole transportables sont indiquées, pour chaque modèle de réservoir, dans le tableau suivant :

Modèle	Capacité géométrique effective	Volume max. De gazole transportable (litres)	
		Remplissage 94%	Remplissage 98%
CARRYTANK 220	231	217	226
CARRYTANK 330	321	301	314
CARRYTANK 400	400	376	392
CARRYTANK 400+50	400+45	376+42	392+44
CARRYTANK 440	446	419	437

Plus le conteneur sera protégé des températures excessives durant le transport (ex. Transport dans des caissons couverts ou bâchés), plus le pourcentage de remplissage utilisable sera élevé et donc la quantité de gazole transportable.

Le non-respect de la prescription peut porter sur la dispersion de matières dangereuses lors du transport ou sur l'émission de vapeurs inflammables chose qui, en plus de constituer une grave violation des règles environnementales en vigueur et de circulation routière, peut représenter un danger en ce qui concerne la formation d'atmosphères potentiellement explosives ou des risques d'incendie.



Dans tous les cas, éviter de remplir excessivement le réservoir de destination : laisser toujours un vide minimal adapté qui permettra la libre dilatation du liquide.

12.3. VIDAGE

Avant de débiter le vidage, il est important de préparer un bon raccord électrique (équipotentiel) entre le cadre métallique du groupe de dérivation et le conteneur métallique différent dans lequel on pense reverser le combustible en utilisant par exemple un câble avec des terminaux sous forme de pinces. Pour faire le vidage, effectuer les opérations décrites ci-dessous par séquence. Pour en faciliter la compréhension, on propose pour chaque opération la référence entre () pour le composant concerné comme la légende est évoquée dans le paragraphe 9.2.

- Vérifier que l'interrupteur (6) de l'électropompe (5) soit en position d'arrêt "0".
- Activer la ligne d'alimentation en reliant les pinces (10) aux mâchoires de la batterie en respectant les polarités (rouge +, noir -), ou, si le raccord véhiculaire est présent (§ 11.4.6), vérifier que le disjoncteur "D" est bien actif (circuit interrompu) et brancher donc le connecteur "C" et seulement par la suite désactiver le disjoncteur "D".
- Dérouler le tuyau en caoutchouc (8) et insérer le pistolet (9) dans le réservoir de destination, après avoir bloqué le levier en position "ouverte".
- Démarrer l'électropompe en mettant l'interrupteur (7) en position "1".
- Procéder à la dérivation dans les 2 minutes maximum à partir de l'allumage de l'électropompe.
- Vérifier que le degré de remplissage souhaité soit bien atteint ou attendre le dé clic du trop-plein en cas de pistolet automatique.

Une fois le vidage fait, effectuer les opérations décrites ci-dessous en séquence :

- Eteindre l'interrupteur (6) sur le corps de la pompe (Pos. "0").

- Vider encore le liquide en maintenant pressée pendant quelques minutes la poignée du pistolet (9), afin de décharger toute la pression résiduelle dans le tuyau de décharge.
- Reposer le tuyau (8) bien enroulé dans la position montrée sur la photo (voir chapitre 20), en reposant le pistolet (9) dans le petit creux du réservoir.
- Couper la tension au niveau de la ligne d'alimentation en débranchant les pinces (10) des pinces de la batterie ou, si le raccord véhiculaire est présent (§ 11.4.6), interrompre le circuit grâce au disjoncteur "D" et après seulement, déconnecter le connecteur "C".

ATTENTION : POUR L'UNIQUE VERSION CARRYTANK 400+50, IL EST INDISPENSABLE D'ACTIVER L'INTERRUPTEUR RELATIF (15) (VOIR FIGURE AU PARAGRAPHE 9.2.4) POUR FAIRE FONCTIONNER LA POMPE SUBMERGÉE. ETANT DONNÉ L'ABSENCE DE PRÉSENCE DE L'INDICATEUR DE NIVEAU, S'ASSURER TOUJOURS DE LA PRÉSENCE DU PRODUIT AVANT D'ACTIVER L'INTERRUPTEUR.

12.4. PRECAUTIONS

Tout type d'opération doit être évité/suspendu en cas d'orage en cours ou à venir. L'employeur est responsable, d'après l'article 29 du D.lgs. 81/08, de préparer une évaluation de risque spéciale comme proposition. On considère donc utile de fournir dans tous les cas les informations de sécurité minimales suivantes :

- Tout objet, avec une élévation prédominante par rapport à la zone environnante a une plus forte probabilité d'être touché par la foudre ; ainsi, il faut considérer l'utilisation de la "machine" comme risqué à côté ou sous l'abri apparent d'arbres, de tours ou de treillis et, quand elle est placée au-dessus du plan du véhicule, le conteneur peut représenter lui-même un objet d'élévation prédominante par rapport à la zone environnante.
- Le risque de foudre ne vient pas nécessairement du fait que le conteneur est un berceau direct pour la foudre. Le simple fait d'être à côté d'une structure exposée représente un danger comme le courant de la foudre, après avoir touché son berceau, se répand sur le terrain, et donc si on se trouve à côté de la structure touchée et si on est en contact avec le sol, on peut se trouver en contact avec le courant de dispersion et subir des dommages.
- En cas de foudre qui toucherait un conteneur avec du liquide inflammable, en plus de possibles dommages physiques directs (mortels également), le risque concret d'incendie du conteneur subsiste.



Pendant le Transport, la ligne d'alimentation qui vient de la batterie du véhicule doit toujours être déconnectée.



Il est formellement interdit de remplacer la connexion bipolaire amovible par un raccord permanent à la batterie du véhicule. Il est aussi interdit de préparer des connexions volantes à la batterie du véhicule, les scintillements qui pourraient en découler, en plus de constituer une source de danger en lien avec la présence de vapeurs inflammables peuvent aussi engendrer de graves dommages au niveau des composants électroniques du véhicule. Pour ce même motif, ne jamais faire de connexions ni de déconnexion de la prise d'alimentation sous tension.

12.5. INSTRUCTIONS DE SECURITE

En plus des instructions déjà données dans les différents chapitres précédents, on rappelle à l'utilisateur les prescriptions importantes suivantes, dont le manque de respect peut déterminer les conséquences très graves :



**NE PAS UTILISER DANS DES ENDROITS OU LE RISQUE DE FORMATION D'ATMOSPHERES EXPLOSIVES PEUT SUBSISTER (EN 60079-10).
(Dans le cas de réservoir avec marquage ATEX s'en tenir au marquage)**



GARDER A DISPOSITION IMMEDIATE AU MOINS UN EXTINCTEUR DE 2 KG DE POUSSIERE ABC OU EQUIVALENT



EN CAS DE PRINCIPE D'INCENDIE, ISOLER TOUT DE SUITE LE RESERVOIR EN FERMANT LE ROBINET D'INTERCEPTION (4) SUR L'ASPIRATION



Une fois le transvasement effectué, éteindre l'électropompe dans les 2 minutes maximum et décharger la pression résiduelle en agissant au niveau du pistolet pour une distribution rapide résiduelle



Redéposer le pistolet et le tuyau uniquement après avoir vérifié l'absence d'écoulement



Pendant le transport, la ligne d'alimentation doit être déconnectée et le robinet d'interception doit être fermé.











Pour le transport, bien fixer le réservoir avec des sangles, pour éviter tout déplacement sur le plan de chargement

Les mélanges air/vapeurs de gazole peuvent prendre feu au-dessus de 55°C, en présence de n'importe quel type de déclenchement, comme par exemple le même scintillement provoqué par le contact des connecteurs électriques avec des pinces avec les borniers de la batterie.

Il est donc important, particulièrement en été, d'adopter les précautions suivantes :

- ne pas exposer les connecteurs ni la batterie à des rayonnements solaires directs qui pourraient déterminer l'atteinte de températures élevées localisées.
 - garder toujours le CARRITANK à une distance d'au moins 1 m. De la batterie.
 - œuvrer toujours dans des lieux ouverts et ventilés pour éviter la formation et la stagnation de vapeurs inflammables.
 - en cas de perte ou d'écoulement du gazole, s'abstenir de transvaser si ce n'est avant d'avoir bien nettoyé les surfaces concernées.
- L'adoption de raccord véhiculaire conseillé dans le paragraphe § 11.4.6 réduit sensiblement le risque.

	AVVERTENZE 	WARNINGS 	AVERTISSEMENTS 
	NON UTILIZZARE IN LUOGHI OVE È POSSIBILE LA FORMAZIONE DI ATMOSFERE ESPLOSIVE. QUANDO EQUIPAGGIATO CON POMPA ATEX, MODALITÀ DI PROTEZIONE EX II A 34dT3	DO NOT USE IN ZONES WHERE THE FORMATION OF EXPLOSIVE ATMOSPHERES IS POSSIBLE. WHEN EQUIPPED WITH ATEX PUMP, PROTECTION MARKING IS EX II A 34dT3	NE PAS UTILISER DANS DES ZONES À RISQUE D'ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES. SI ÉQUIPÉ AVEC UNE POMPE ATEX, MODALITÉ DE PROTECTION EX II A 34dT3
	VIETATO FUMARE E USARE FIAMME LIBERE DURANTE I TRAVASI E NEI PRESSI DEL CONTENITORE	IT IS FORBIDDEN TO SMOKE OR USE OPEN FLAMES DURING THE OPERATIONS AND CLOSE TO THE TANK	IL EST INTERDIT DE FUMER ET DE METTRE EN PRÉSENCE DES FLAMMES PENDANT LES RAVITAILLEMENTS ET À PROXIMITÉ DE LA CUVE.
	Utilizzare esclusivamente liquidi ammessi nel manuale uso e manutenzione.	Use only liquids allowed in the Use & Maintenance manual.	Utiliser uniquement les liquides autorisés dans le manuel d'utilisation.
	A travaso effettuato, spegnere l'elettropompa al massimo entro 2 minuti, e scaricare la pressione agendo sulla pistola per una breve erogazione residua e chiudere i rubinetti.	Once the liquid delivery is completed, switch off the electric pump within and not later than 2 minutes. Discharge the pressure and the remaining liquid by using the nozzle and close the taps.	Après le ravitaillement, éteindre l'électropompe dans un délai maximum de 2 minutes, et diminuer la pression en effectuant une brève distribution résiduelle avec le pistolet e fermer les robinets.
	Riporre la pistola erogazione dopo avere verificato l'assenza di gocciolamenti.	Put the nozzle in its holder only after having verified the complete absence of drops.	Ne raccrocher le pistolet qu'après avoir vérifié l'absence d'égouttements.
	Durante il trasporto la linea di alimentazione deve essere disconnessa.	During the transport the electric supply line must be disconnected.	Pendant le transport, la ligne de l'alimentation doit être déconnectée.
	SEGUIRE FEDELMENTE LE ISTRUZIONI CONTENUTE NEL MANUALE ☺	STRICTLY FOLLOW THE INSTRUCTIONS MENTIONED IN THE ☺ MANUAL	SUIVEZ ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS CONTENUES DANS LE MANUEL ☺

KOSAVERTTRASPORTABILI

13. ENTRETIEN

13.1. CONTROLES

L'utilisateur est tenu de prendre en charge le maintien et l'intégrité ainsi que l'efficacité du CARRYTANK®

Et de ses dispositifs et équipements plus précisément il doit contrôler périodiquement:

- Il devra périodiquement inspecter l'état d'usure des surfaces de l'emballage en regardant particulièrement celles du fond, exposées à une certaine usure par frottement avec les systèmes de levage.
- La tenue parfaite du réservoir, en accordant une attention maximale à d'éventuelles pertes ou fuites du liquide contenu et qui correspond à l'embout de remplissage, du robinet, des raccords des tuyaux de tirant d'eau et de flux.
- Le bon état des inscriptions sur l'emballage, identifiées de la matière (ex. "UN1202") et de sa dangerosité et, si elles étaient détériorées, il faudrait les remplacer par de nouvelles du même type et dans la même position.

13.2. NETTOYAGE

Le CARRYTANK® et son dispositif de vidage doivent être maintenus propres aussi bien des agents externes (saleté, poussière, etc.) que de fuites accidentelles de matière dangereuse à l'occasion de remplissages, vidages, fuites.

Pour le nettoyage, utiliser des produits non corrosifs pour les parties métalliques et pour les câbles électriques et les plastiques en général n préférant des produits dégraissants neutres ou légèrement alcalins. Des systèmes à jet de vapeur (pulivapor) peuvent être utilisés, si le jet n'est pas directement tourné vers les parties du système électrique ou contre les plaques et/ou les plaques adhésives appliquées sur le corps du CARRYTANK® et sur le cadre métallique du dispositif de vidage.

13.3. MANUMISSIONS

En plus de ce qui a été prévu dans l'article 13.4, il n'est absolument pas permis de modifier le GIR/IBC en ce qui concerne les caractéristiques du dispositif électrique de vidage ; plus précisément:



Il est formellement interdit de remplacer des composants d'équipements par d'autres quelle que soit leur origine, sans garantie du constructeur au sujet de la résistance à la pression

13.4. PIÈCES DE RECHANGE

Toute modification ou remplacement des pièces du conteneur, suite à des pannes, des accidents ou des manumissions est admise **seulement et exclusivement** auprès des établissements EMILIANA SERBATOI Srl ou de Centres autorisés par celle-ci, comme l'opération se configure en tant que "reconditionnement".

L'utilisation de pièces de rechange pas d'origine comporte l'annulation de la garantie du fabricant si elle est en cours.

14. MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELS / EQUIPEMENTS

14.1. DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DU PERSONNEL DE BORD

En effectuant le transport en exemption ADR, la demande d'équipement de dispositifs de protection individuelle (DPI) n'est pas expressément demandée mais elle est vivement conseillée, dans le but aussi de respecter la loi en vigueur et les règles en termes d'anti incendie et de santé sur les lieux de travail (D. Lgs. 81/08 – D. Lgs 106/2009) et de disposer des dispositifs de protection individuel (DPI) suivants :

- n° 1 paire de gants de travail conformes EN 374
- n° 1 paire de bottes contre les glissements
- des lunettes de protection pour les yeux
- de l'eau pure pour le lavage oculaire en cas de contamination.

En cas de Transport pas exempté (ex. Transport de 860 litres de gazole avec 2 CTK 450 + autres 6 bidons de 25 l. de gazole, pour en tout 1010 litres, ou transport de 920 litres de gazole avec 1 Hippotank + encore 5 bidons de 25 l. de gazole, pour en tout 1020 litres) il est indispensable d'avoir tous les équipements prévus dans le chapitre 8.1.5 ADR (voir aussi le § 10.3).

14.2. DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DU VEHICULE

En effectuant le transport en exemption ADR, il n'est pas expressément demandé d'avoir un équipement spécial pour le véhicule, il est cependant important qu'au bord du véhicule il y ait un obturateur de bouche d'égout, une quantité d'inerte adaptée (par exemple sable) pour contenir et absorber d'éventuelles pertes, un outil de récolte adapté (ex pelle bêche anti-étincelle), un dispositif pour contenir.

15. EXCEPTION TOTALE - RESUME PRESCRIPTIONS (CHAP. 3.2.1.)

En se référant au ADR §1.1.3.1 point a) et point c), pour le transport du carburant dans les emballages Carrytank on n'applique pas les dispositions ADR.

15.1 PRESCRIPTIONS PAS APPLICABLES

- Accord ADR
- Le conducteur peut ne pas avoir de permis ADR
- Les panneaux orange de danger devant et derrière le véhicule ne sont pas exposés
- La présence de passagers à bord est possible en plus des membres de l'équipage, toujours admis
- Les instructions de sécurité ADR ne sont pas obligatoires
- Des équipements personnels et pour le véhicule ne sont pas obligatoires (tout de même conseillés)
- L'Entreprise n'est pas tenue de nommer un Conseil adapté pour la sécurité du Transport (D. Lgs. 35/2010).

15.2. OBLIGATIONS/INTERDICTIONS/CONSEILS RESIDUELS

Dans tous les cas les obligations suivantes perdurent:

- Utilisation de conteneurs adaptés
- L'approvisionnement n'est pas admis pour un stockage éventuel interne
- On autorise seulement les trajets "directs" vers ou de retour du ravitaillement
- Effectuer le transport en toute sécurité en évitant des fuites de produit
- Il faut respecter le degré maximal de remplissage des emballages (Voir chap. 12.2)
- Il faut vérifier que les emballages ne sont pas endommagés en particulier en ce qui concerne les fermetures et les dispositifs d'étanchéité
- Les colis doivent être gardés propres de tout résidu éventuel de marchandise dangereuse à leur extérieur
- Il faut assurer aux colis une certaine stabilité face à tout choc possible ou mouvement sur le plan de chargement du véhicule en garantissant la visibilité des étiquettes de danger
- Il faut garder en bon état, et éventuellement remplacer, les étiquettes adhésives signalant le danger
- Après chaque éventuel déversement de marchandises dangereuses sur le plan de chargement, ce dernier doit bien sûr être nettoyé.
- On conseille de disposer d'au moins 1 extincteur à poussière ABC min. 2 kg, adapté aussi pour éteindre l'incendie du moteur, facilement accessible, scellé et soumis à un contrôle semestriel comme sur l'étiquette
- L'éventuel dispositif portable d'éclairage doit posséder les exigences anti étincelles
- On conseille le document de Transport ADR bien rempli, y compris les documents résumés du calcul de la quantité de marchandise

² Il faut garder à l'esprit que, de toute façon, sur la base des dispositions nationales en vigueur, il subsiste l'interdiction de transporter à bord des autocars différents de ceux qui ont une fonction directe et démontrée connectée au chargement/déchargement/Transport.

dangereuse effectivement transportée et nécessaire pour démontrer ne pas avoir dépassé les quantités maximales admises pour l'exemption (Voir chapitre. 5).

15.3. INTERDICTIONS ABSOLUES

Les interdictions suivantes persistent dans tous les cas :

- De fumer (sur le véhicule et à côté de ce dernier)
- De trafiquer les colis transportés
- D'utiliser pour éclairage des flammes libres (par exemple briquets)
- De transporter des colis en présence de pertes de contenu ou pas bien fixés sur le plan de chargement
- De transiter à l'intérieur de galeries ou de tunnels si à leur entrée il y a un carton d'interdiction de transit pour les marchandises dangereuses.

16. RISQUES RESIDUELS

On résume ci-dessous les risques résiduels et les prescriptions relatives présentes à l'acte de l'utilisation du CARRYTANK® et qui ne peuvent pas être supprimés.

RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

- Le risque lié à la réalisation de raccords électriques de type volant (ex. Crocodiles) perdure et on conseille donc de préparer, pour l'utilisateur, des connexions véhiculaires permanentes avec débranche-batterie
- Le moteur à allumage commandé des véhicules à essence, méthane ou GPL doit être éteint durant les opérations de transvasement
- Il est interdit d'utiliser le dispositif de transvasement à l'intérieur d'espaces fermés en privilégiant des zones extérieures et une distance adaptée par rapport aux fabriqués, ouvertes et aérées
- Il est important de prévoir le nettoyage et la décontamination des zones de travail d'éventuels déversements ou résidus huileux comme vérifier que dans ces zones il n'y ait pas de matériel facilement inflammable (chiffons, bois, végétation, pollen, etc.) et que les opérations soient effectuées à une bonne distance des bouches d'égout
- L'utilisateur doit s'équiper d'un extincteur à poussières ABC min. 2 kg
- Dans le cas d'un principe d'incendie concernant le dispositif de transvasement ou une zone adjacente, s'assurer que le robinet d'interception fluide posé entre le réservoir et le tuyau de tirant d'eau soit bien fermé afin de sécuriser le gazole contenu dans le réservoir ;
- Il est interdit d'utiliser la machine pour le pompage des liquides inflammables différents du gazole sauf dans le cas d'utilisation de pompes certifiées ATEX
- Le CARRYTANK® n'est pas adapté pour le fonctionnement dans des zones où il serait possible que la formation d'atmosphères explosives se fasse.

RISQUE DE CONTACT AVEC DES PARTIES COUPANTES

- Lors du fonctionnement normal de la machine, le risque peut donc être extrêmement réduit et pour effectuer en toute sécurité des interventions d'entretien, il faut donc s'équiper de gants avec une protection adaptée contre les risques mécaniques.

RISQUE DE DÉVERSEMENT DE MATIÈRE DANGEREUSE

Afin de prévenir des déversements de matériel dangereux il est donc obligatoire :

- D'utiliser l'équipement en le voyant et sous le contrôle direct de l'opérateur
- De faire une vérification périodique des conditions du tuyau en caoutchouc et de vérifier la présence d'éventuelles traces de fuites du corps de la pompe
- Décharger la pression résiduelle dans la ligne de portée à la fin de toute utilisation et avant de reposer le pistolet et de le mettre en repos
- Bien égoutter le pistolet au niveau de l'embout du réservoir de destination avant de le reposer dans l'armoire de contenance au repos.

RISQUE DE CONTACT AVEC LES PARTIES À UNE TEMPÉRATURE ÉLEVÉE

- Il faut garder à l'esprit que le temps maximal de fonctionnement de la pompe dans des conditions de by-pass est de 2 minutes, une fois cet intervalle de temps dépassé, le risque de brûlures est présent en cas de contact avec le corps de la pompe ;
- Les opérateurs (adaptés pour le transvasement et agent d'entretien) doivent avoir recours à des gants de protection contre la chaleur.

RISQUE D'EXPOSITION À DES MATIÈRES DANGEREUSES

- Il est obligatoire pour l'opérateur de porter des gants de protection contre les produits chimiques (EN 374) ;
- On conseille à l'opérateur de porter un masque sur le visage.

RISQUE DE DÉPLACEMENT MANUEL DES CHARGES

- Le risque de chargement de travail physique persiste durant le déplacement du CARRYTANK®, ce risque doit être évalué et quantifié par l'utilisateur en fonction de l'usage spécifique.

Dans tous les cas, on met en évidence que le CARRYTANK® doit uniquement être utilisé par des opérateurs experts et on conseille une formation adaptée.

17. ELIMINATION/DEMOLITION

Le CARRYTANK® démolit représente un déchet dangereux qui doit être jeté :

- En vidant au préalable le gazole résiduel dans des conteneurs adaptés.
- Pour choisir es conteneurs les plus adaptés pour jeter les déchets résiduels, contacter l'entreprise chargée de les jeter.
- En confiant le CARRYTANK®, et les autres conteneurs éventuels à une entreprise spécialisée et régulièrement inscrite à l'ordre des entreprises de rejet et en possession des autorisations obligatoires pour jeter les déchets dangereux.

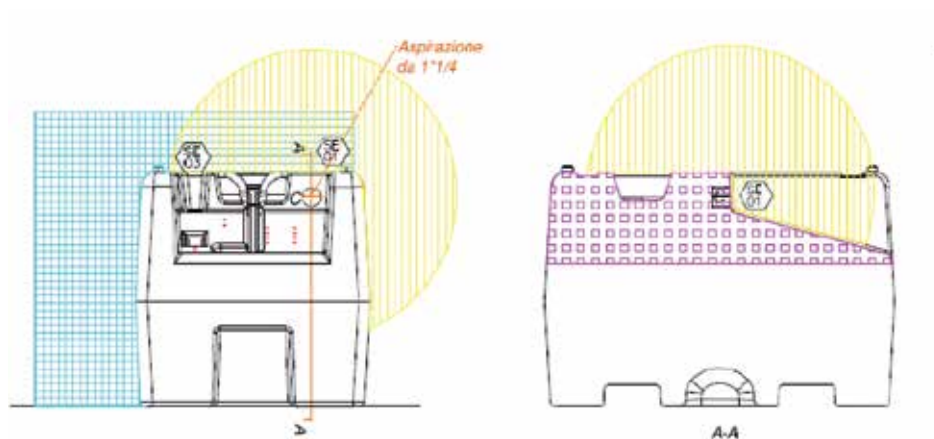
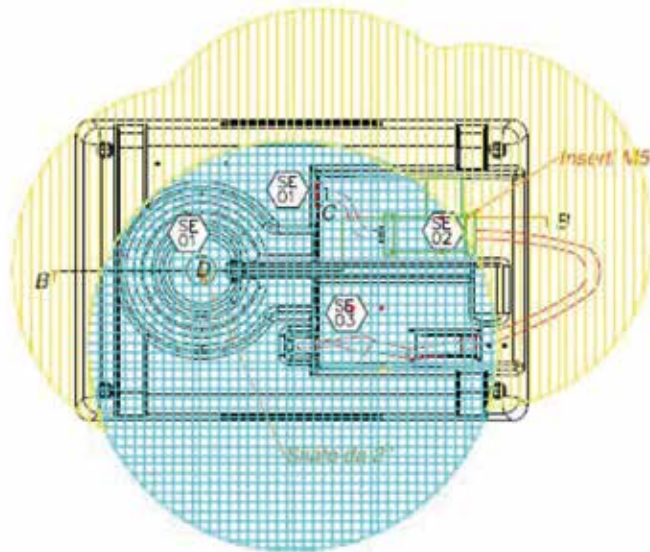
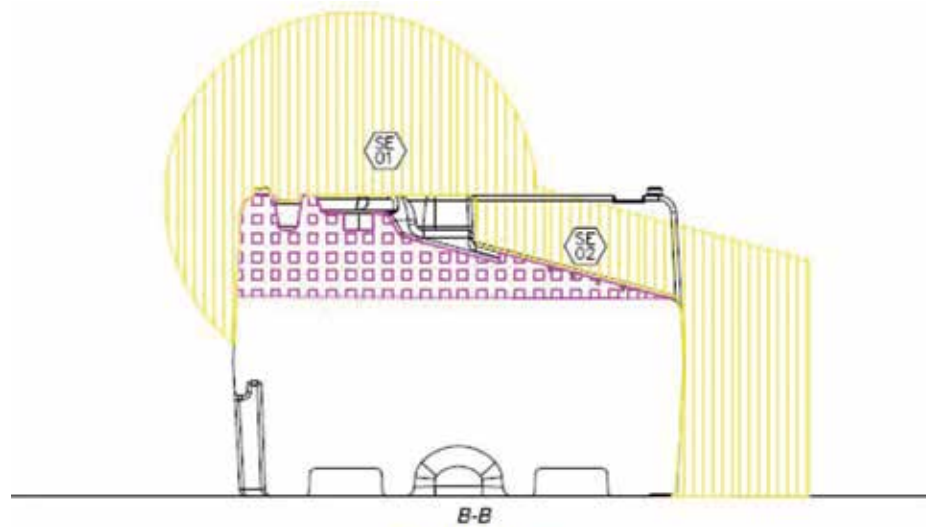


Du CARRYTANK® démoli, on peut récupérer et recycler :

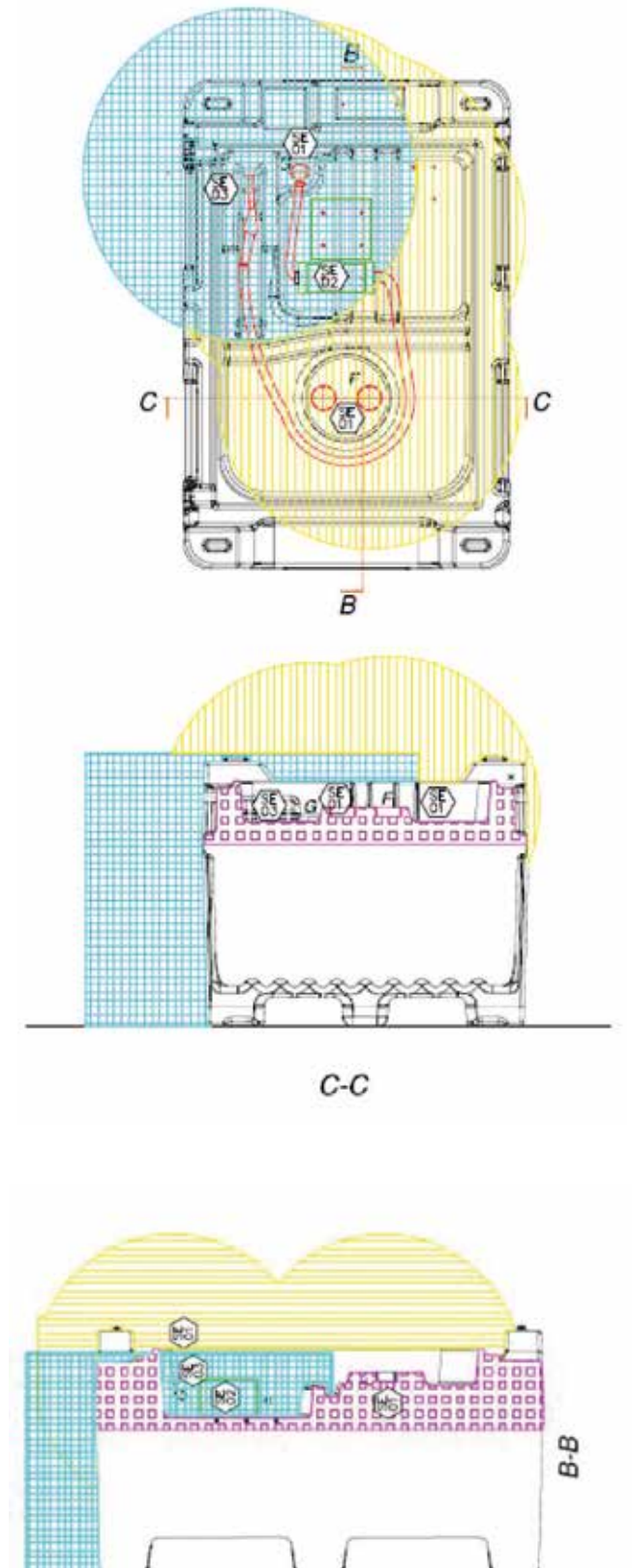
- **Matériel plastique.** Tout le conteneur en polyéthylène (PELLD) est recyclable à 100 %, comme c'est indiqué par le symbole imprimé sur la paroi du conteneur.
- **Matériel en métal.** Les parties métalliques, vernis ou non, peuvent normalement être récupérées par des Agences spécialisées dans le traitement et la récupération des métaux.
- **Matériel électrique et électronique.** Tout le matériel électrique et électronique doit être jeté par des agences spécialisées dans le rejet des déchets électriques et électroniques en conformité avec les prescriptions de la Directive 2002/96/CE, qui interdit, pour tous les appareils marqués du symbole reporté sur le produit ou sur l'emballage, le rejet en même temps que des déchets urbains domestiques mais exclusivement à travers les structures spéciales de récolte indiquées par l'Administration (Gouvernement ou Entreprises Locales).
- **Autres parties.** (tuyaux, garnisons, parties en plastique, câblages, câbles), à confier pour s'en débarrasser à des entreprises spécialisées dans le rejet des déchets spéciaux.

7.4. CONDIZIONI AMBIENTALI / ENVIRONMENTAL CONDITIONS / CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES / CONDICIONES AMBIENTALES / UMWELTBEDINGUNGEN





CARRYTANK 220 (PER BENZINA/PETROL VERSION/POUR ESSENCE/VERSION GASOLINA/BENZIN VERSION)

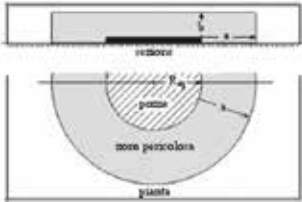
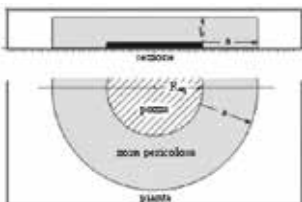


CARRYTANK 330 (PER BENZINA/PETROL VERSION/POUR ESSENCE/VERSION GASOLINA/BENZIN VERSION)



LEGENDA / LEGEND / LÉGENDE / LEYENDA / LEGENDE

CLASSIFICAZIONE LUOGHI PERICOLOSI	CLASSIFICATION OF HAZARDOUS AREAS	CLASSIFICATION DES ENDROITS DANGEREUX	CLASIFICACIÓN DE LUGARES PELIGROSOS	EINTEILUNG EXPLOSIONGEFÄHRDETER BEREICHE
 Zona 0	Zone 0	Zone 0	Zona 0	Zone 0
 Zona 1	Zone 1	Zone 1	Zona 1	Zone 1
 Zona 2	Zone 2	Zone 2	Zona 2	Zone 2
 Identificativo sorgente di emissione	Source of emission	Identification d'une source d'émission	Identificación fuente de emisión.	Quellen der Emission

Sorgente Source Source Fuente Quelle	Grado di emissione Grade of emission Degré d'émission Grado de emisión Emissionsgrad	Tipo di zona pericolosa ed estensione Typology of hazardous zone - Extension Type de zone dangereuse et extension Tipo de zona peligrosa y extensión Typologie der gefährlichen Zone - Ausdehnung	
		220	330
Interno serbatoio Inner part of the tank Réservoir interne Interno tanque Tankinnern	-	Zona 0 / Zone 0 / Zone 0 / Zona 0 / Zone 0 Estensione come da figura. Extension as shown. Extension comme sur la figure. Extensión como se muestra en la figura. Erweiterung wie gezeigt.	Zona 0 / Zone 0 / Zone 0 / Zona 0 / Zone 0 Estensione come da figura. Extension as shown. Extension comme sur la figure. Extensión como se muestra en la figura. Erweiterung, wie gezeigt.
SE01. Flangia della bocca di carico (D)+Flangia della bocca di aspirazione benzina (C) / Inlet flange (D)+Fuel inlet port flange (C) / Bride de la bouche de chargement (D)+Bride de la bouche d'aspiration essence (C) / Brida de la boca de carga (D) + Brida de la boca de carga de aspiración gasolina (C) / Flansch vom Einlassstutzen (D) + Flansch Benzinabsaugstutzen (C)	2°	Zona 2 / Zone 2 / Zone 2 / Zona 2 / Zone 2 Estensione sferica avente raggio pari a 0,371 m. Spherical extension having a radius of 0,371 m. Extension sphérique avec un rayon égal à 0,371 m. Extensión esférica con radio igual a 0,371 m. Sphärische Erweiterung mit Radius von 0,371 m.	Zona 2 / Zone 2 / Zone 2 / Zona 2 / Zone 2 Estensione sferica avente raggio pari a 0,371 m. Spherical extension having a radius of 0,371 m. Extension sphérique avec un rayon égal à 0,371 m. Extensión esférica con radio igual a 0,371 m. Sphärische Erweiterung mit Radius von 0,371 m.
SE02. Pompa / Pump / Pompe / Bomba / Pumpe 	2°	Zona 2 / Zone 2 / Zone 2 / Zona 2 / Zone 2 Forma zona pericolosa. Quota a (m): 0,343/Quota b (m): 0,137. Danger zone shape. Altitude a (m): 0,343/Altitude b (m): 0,137. Forme zone dangereuse. Part a (m): 0,343 Part b (m) : 0,137. Forma zona peligrosa. Cuota a (m): 0,343 Cuota b (m): 0,137. Bildet Gefahrzone. Abmessung a (m): 0,343. Abmessung b (m): 0,137.	Zona 2 / Zone 2 / Zone 2 / Zona 2 / Zone 2 Forma zona pericolosa. Quota a (m): 0,45/Quota b (m): 0,18. Danger zone shape. Altitude a (m): 0,45/Altitude b (m): 0,18. Forme zone dangereuse. Part a (m) : 0,45 Part b (m) : 0,18. Forma zona peligrosa. Cuota a (m):0,45 Cuota b (m): 0,18. Bildet Gefahrzone. Abmessung a (m): 0,45 Abmessung b (m): 0,18.
SE03 Pistola di erogazione / Gun fuel delivery / Pistolet de distribution / Pistola erogadora / Abgabedüse 	1°	Zona 1 / Zone 1 / Zone 1 / Zona 1 / Zone 1 Forma zona pericolosa. Quota a (m): 0,409/Quota b (m): 0,164. Danger zone shape. Altitude a (m): 0,409/Altitude b (m): 0,164. Forme Zone dangereuse. Part a (m): 0,409 Part b (m) : 0,164. Forma zona peligrosa. Cuota a (m): 0,409 Cuota b (m): 0,164. Bildet Gefahrzone. Abmessung a (m): 0,409 Abmessung b (m): 0,164	Zona 1 / Zone 1 / Zone 1 / Zona 1 / Zone 1 Forma zona pericolosa. Quota a (m): 0,409/Quota b (m): 0,164. Danger zone shape. Altitude a (m): 0,409/Altitude b (m): 0,164. Forme zone dangereuse. Part a (m): 0,409 Part b (m) : 0,164. Forma zona peligrosa. Cuota a (m): 0,409 Cuota b (m): 0,164. Bildet Gefahrzone. Abmessung a (m): 0,409 Abmessung b (m): 0,164

Per una maggiore comprensione dei dati che sono stati illustrati nel presente paragrafo, si esplicitano le seguenti definizioni.

- **Sorgente di emissione:** punto o parte di impianto di processo da cui può fuoriuscire un gas o un liquido infiammabile con modalità tali da poter formare un'atmosfera potenzialmente esplosiva
- **Grado di ciascuna sorgente di emissione:** identificazione della maggiore o minore probabilità che una sorgente possa effettivamente emettere gas in atmosfera; i gradi di emissione, in ordine decrescente di probabilità di emissione possono essere: continuo, primo e secondo
- **Emissione di secondo grado,** emissione non prevista nel funzionamento ordinario degli impianti di processo, ma che può avvenire solo occasionalmente e per brevi periodi, per esempio in seguito ad un guasto (flange, valvole, sfiati di sicurezza).
- **ZONA 0,** luogo dove è presente, durante il funzionamento normale, continuamente o per lunghi periodi un'atmosfera esplosiva per la presenza di gas.
- **ZONA 1,** luogo dove è possibile, durante il funzionamento normale, che si formi un'atmosfera esplosiva per la presenza di gas.
- **ZONA 2,** luogo dove non è possibile, durante il funzionamento normale, che si formi un'atmosfera esplosiva per la presenza di gas o, se ciò avviene, è possibile che sia presente solo poco frequentemente e per breve periodo.

For a better understanding of the data that have been described in this paragraph, we below explain the following definitions.

- **Emission source:** point or part of process plant where flammable gas or fluid may escape in a manner that can form an explosive atmosphere.
- **Degree of each emission source:** identification of higher or lower probability that a source can actually emit gases into the atmosphere; emission degrees, in descending order of probability of emission can be: continuous, first and second
- **Emission of second degree,** unexpected emission during the ordinary use of process plants, that can only happen occasionally and for short periods, for example due to a fault (safety flanges, valves, vents).
- **ZONE 0,** place where, during normal operation, an explosive atmosphere for the presence of gas is present continuously or for extended periods.
- **ZONE 1,** place where, during normal operation, it is the creation of an explosive atmosphere for the presence of gas is probable.
- **ZONE 2,** a place where, in normal operation, it's not possible the formation of an explosive gas atmosphere or, if this happens, it is infrequent and for a short time.

Pour mieux comprendre les données qui ont été illustrées dans ce paragraphe, les définitions suivantes sont explicitées

- **Source d'émission :** point ou partie du système de processus duquel peut sortir un gaz ou un liquide inflammable avec des modalités telles que cela peut former une ambiance potentiellement explosive.
- **Degré de chaque source d'émission :** identification de la plus grande ou de la moins grande probabilité qu'une source puisse effectivement émettre du gaz dans l'atmosphère ; les degrés d'émission dans l'ordre décroissant de probabilité d'émission peuvent être : continu, premier et second.
- **Emission de second degré,** émission pas prévue au cours du fonctionnement ordinaire des systèmes de procédé mais qui peut se produire seulement occasionnellement et pendant de brèves périodes par exemple suite à une panne (brides, vannes, conduit d'évacuation de sécurité).
- **ZONE 0,** lieu où il y a, pendant le fonctionnement normal, en continu ou pendant de longues périodes une atmosphère explosive à cause de la présence de gaz.
- **ZONE 1,** lieu où il est possible, lors du fonctionnement normal, qu'une atmosphère explosive se forme à cause de la présence de gaz.
- **ZONE 2,** lieu où il est impossible, au cours du fonctionnement normal, que se forme une atmosphère explosive à cause de la présence de gaz ou, si cela se produisait, il serait possible qu'il y en ait que peu fréquemment et pendant une brève période.

Para una mayor comprensión de los datos que han sido ilustrados en el presente párrafo, se aclaran las siguientes definiciones.

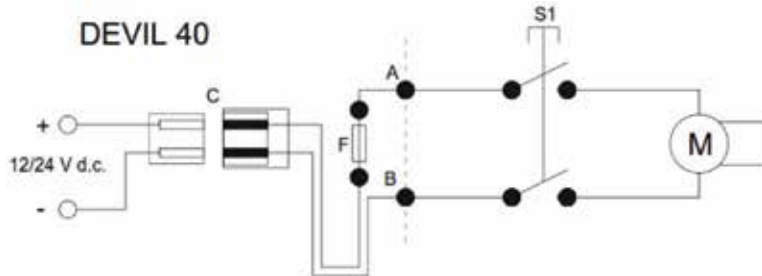
- **Fuente de emisión** punto o parte de planta de proceso del cual pueda fugarse un gas o un líquido inflamable con modalidades tales de poder formar una atmósfera potencialmente explosiva
- **Grado de cada fuente de emisión:** identificación de la mayor o menor probabilidad de que una fuente pueda de hecho emitir gas en atmósfera; los grados de emisión, con el fin de disminuir la probabilidad de emisión pueden ser: continua, primero y segundo
- **Emisión de segundo grado,** emisión no prevista en el funcionamiento ordinario de las plantas de proceso, pero que sólo puede ocurrir ocasionalmente y por breves períodos, por ejemplo sucesivamente a una avería (bridas, válvulas, conductos de ventilación de seguridad).
- **ZONA 0,** lugar donde está presente, durante el normal funcionamiento, de forma continua o por largos períodos una atmósfera explosiva por la presencia de gas.
- **ZONA 1,** lugar donde es posible, durante el normal funcionamiento, que se forme una atmósfera explosiva por la presencia de gas.
- **ZONA 2,** lugar donde no es posible, durante el normal funcionamiento, que se forme una atmósfera explosiva por la presencia de gas o, si esto se produce, es posible que se encuentre presente con poca frecuencia y por un breve periodo.

Für ein besseres Verständnis der Daten, die in diesem Absatz beschrieben wurden, sind die folgenden Definitionen erklärt.

- **Emissionsquelle:** Punkt oder Teil der Prozessanlage, wo brennbare Gase oder Flüssigkeiten in einer Weise entkommen können, die eine explosionsfähige Atmosphäre bilden können,
- **Grad jeder Emissionsquelle:** Identifizierung der grösseren oder geringeren Wahrscheinlichkeit, dass eine Quelle tatsächlich Gase in die Atmosphäre emittieren kann; die Emissionsgrade, in absteigender Reihenfolge der Wahrscheinlichkeit der Emission können sein: kontinuierlich, erst und zweit
- **Emission zweiten Grades,** nicht in den normalen Betrieb von verfahrenstechnischen Anlagen vorgesehene Emission, die aber nur gelegentlich und kurzzeitig, z. B. aufgrund eines Fehlers (Flansche, Ventile, Lüftung) erfolgen.
- **ZONE 0,** Ort, wo eine Explosive Atmosphäre für das Vorhandensein von Gas während des normalen Betriebs kontinuierlich oder über einen längeren Zeitraum anwesend ist.
- **ZONE 1,** Ort, wo eine Explosive Atmosphäre für das Vorhandensein von Gas sich während des normalen Betriebs bilden kann.
- **ZONE 2,** Ort, wo eine Explosive Atmosphäre für das Vorhandensein von Gas sich während des normalen Betrieb nicht bilden kann oder wenn das passiert ist, ist es möglich, dass sie selten oder für eine kurze Zeit auftritt.

11.4. IMPIANTO ELETTRICO / ELECTRICAL SYSTEM / SYSTEME ELECTRIQUE / INSTALACIÓN ELECTRICA / VERDRÄHTUNG

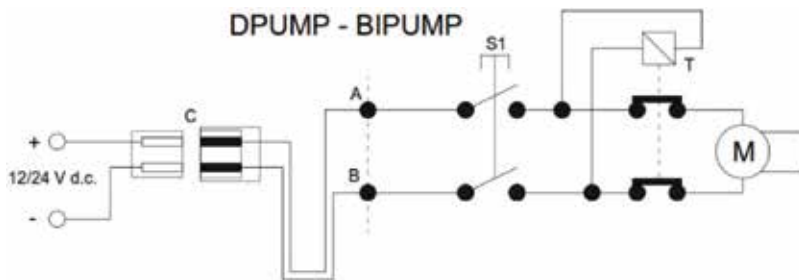
11.4.1. TIPOLOGIA 1 / TYPE 1 / TYPOLOGIE 1 / TIPOLOGÍA 1 / TYP 1



M = Motore elettropompa / motor electric pump / moteur pompe électrique / motor electrobomba / motor elektropumpe
 F = Fusibile in linea / Online Fuse / fusible en ligne / Fusible en línea / Online sicherung
 S1= Interruttore elettropompa / electric switch / interrupteur pompe électrique / interruptor electrobomba / Schalter elektropumpe
 C = Connettore bipolare / pole connector / connecteur poteau / conector de polo / steckverbinder

ALIMENTAZIONE / POWER SUPPLY / ALIMENTATION / ALIMENTACIÓN / VERSORGUNG	MOD. ELETTRIC PUMP (M) / MOD. ELECTRIC PUMP (M) / MOD. POMPE ELECTRIQUE (M) / MOD. ELECTROBOMBA (M) / MOD. ELEKTROPUMPE (M)	FUSIBILE (F) / FUSE (F) / FUSIBLE (F) / FUSIBLE (F) / SICHERUNG (F)
12 V dc	EMILIANA SERBATOI DEVIL40	30 A
24 V dc	EMILIANA SERBATOI DEVIL40	20 A

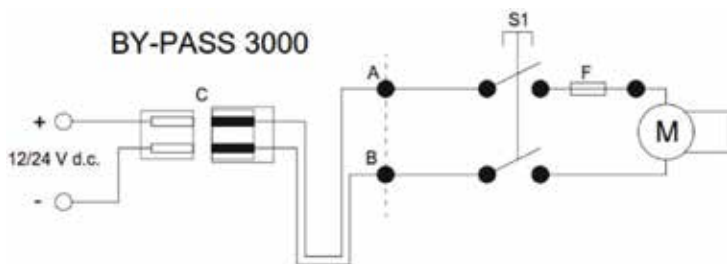
11.4.2. TIPOLOGIA 2 / TYPE 2 / TYPOLOGIE 2 / TIPOLOGÍA 2 / TYP 2



M = Motore elettropompa / motor electric pump / moteur Pompe Electrique / motor electrobomba / motor elektropumpe
 T = Relais Termico / Relais Thermal / Relais thermique / Relais térmicas / Relais Thermisch
 S1 = Interruttore elettropompa / electric switch / interrupteur pompe électrique / interruptor electrobomba / Schalter elektropumpe
 C = Connettore bipolare / pole connector / connecteur poteau / conector de polo / steckverbinder

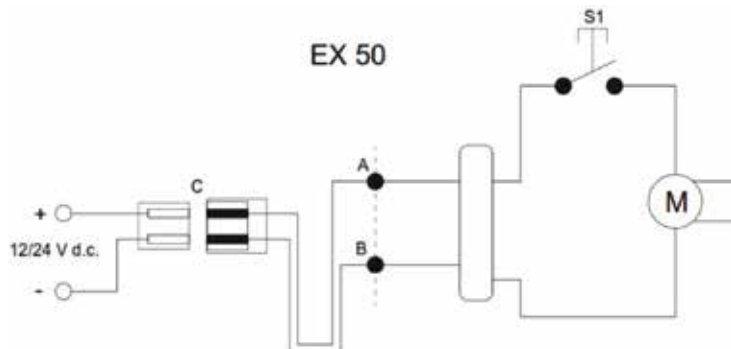
ELETTRIC PUMP (M) / ELECTRIC PUMP (M) / POMPE ELECTRIQUE (M) / ELECTROBOMBA (M) / ELEKTROPUMPE (M)	MARCA/TIPO / BRAND/TYPE / MARQUE/TYPE / MARCA/TIPO / MARKE/TYP	FUSIBILE (F) / FUSE (F) / FUSIBLE (F) / FUSIBLE (F) / SICHERUNG (F)
12 V dc	EMILIANA SERBATOI DPUMP	50 A
24 V dc		30 A
12 V dc	PIUSI BI-PUMP	50 A
24 V dc		30 A

11.4.3. TIPOLOGIA 3 / TYPE 3 / TYPOLOGIE 3 / TIPOLOGÍA 3 / TYP 3



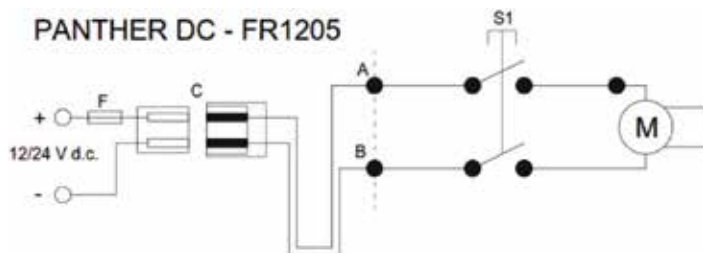
M = Motore elettropompa / motor electric pump / moteur Pompe Electrique / motor electrobomba / motor elektropumpe
 F = Fusibile in linea / Online Fuse / fusible en ligne / Fusible en línea / Online sicherung
 S1 = Interruttore elettropompa / electric switch / interrupteur pompe électrique / interruptor electrobomba / Schalter elektropumpe
 C = Connettore bipolare / pole connector / connecteur poteau / conector de polo / steckverbinder

ALIMENTAZIONE / POWER SUPPLY / ALIMENTATION / ALIMENTACIÓN / VERSORGUNG	ELETTRIC PUMP (M) / ELECTRIC PUMP (M) / POMPE ELECTRIQUE (M) / MOD. ELECTROBOMBA (M) / MOD. ELEKTROPUMPE (M)	FUSIBILE (F) / FUSE (F) / FUSIBLE (F) / FUSIBLE (F) / SICHERUNG (F)
12 V dc	PIUSI BY-PASS 3000	30 A
24 V dc	PIUSI BY-PASS 3000	20 A

11.4.4. TIPOLOGIA 4 / TYPE 4 / TYPOLOGIE 4 / TIPOLOGÍA 4 / TYP 4

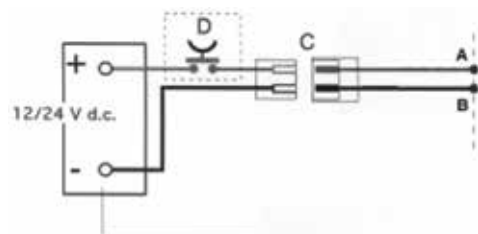
M = Motore elettropompa / motor electric pump / moteur Pompe Electrique / motor electrobomba / motor elektropumpe
 S1 = Interruttore elettropompa / electric switch / interrupteur pompe electrique / interruptor electrobomba / Schalter elektropumpe
 C = Connettore bipolare / pole connector / connecteur poteau / conector de polo / steckverbinder

ALIMENTAZIONE / POWER SUPPLY / ALIMENTATION / ALIMENTACIÓN / VERSORGUNG	ELETTROPOMPA (M) / ELECTRIC PUMP (M) / POMPE ELECTRIQUE (M) / ELECTROBOMBA (M) / ELEKTROPUMPE (M)	FUSIBILE (F) / FUSE (F) / FUSIBLE (F) / FUSIBLE (F) / SICHERUNG (F)
12 V dc	PIUSI EX 50 12V	17 A

11.4.5. TIPOLOGIA 5 / TYPE 5 / TYPOLOGIE 5 / TIPOLOGÍA 5 / TYP 5

M = Motore elettropompa / motor electric pump / moteur Pompe Electrique / motor electrobomba / motor elektropumpe
 F = Fusibile in linea / Online Fuse / fusible en ligne / Fusible en línea / Online sicherung
 S1 = Interruttore elettropompa / electric switch / interrupteur pompe electrique / interruptor electrobomba / Schalter elektropumpe
 C = Connettore bipolare / pole connector / connecteur poteau / conector de polo / steckverbinder

ELETTROPOMPA (M) / ELECTRIC PUMP (M) / POMPE ELECTRIQUE (M) / ELECTROBOMBA (M) / ELEKTROPUMPE (M)	MARCA/TIPO / BRAND/TYPE / MARQUE/TYPE / MARCA/TIPO / MARKE/TYP	FUSIBILE (F) / FUSE (F) / FUSIBLE (F) / FUSIBLE (F) / SICHERUNG (F)
12 V dc	PIUSI PANTHER DC 12V	40 A
12 V dc	TUTHILL FR 1205	20 A
24/12 V dc	PIUSI PANTHER DC 24/12V	30 A

11.4.6. OPZIONE PER COLLEGAMENTO VEICOLARE / VEHICULAR CONNECTION OPTION / OPTION POUR RACCORD VEHICULAIRE / OPCIÓN DE CONEXIÓN VEHICULAR / OPTION FÜR DEN FAHRZEUGANSCHLUSS

C = Connettore bipolare / pole connector / connecteur poteau / conector de polo / steckverbinder
 D = Disgiuntore-sezionatore / Breaker-breaker / Disjoncteur disjoncteur / Interruptor automático / trennschalter

batteria veicolare / vehicular battery / batterie de voiture / batería vehicular / fahrzeugbatterie

Raccomandata qualunque sia il tipo di elettropompa utilizzata. L'impianto deve essere eseguito a regola d'arte da personale qualificato, nel rispetto delle eventuali prescrizioni aggiuntive fornite dal costruttore del veicolo. Si consiglia sempre e comunque di proteggere la linea di alimentazione con un fusibile anche se già presente all'interno della pompa.

Recommended whatever type of pump used. The system must be realised in a workmanlike by qualified personnel, in compliance with any additional requirements provided by the vehicle manufacturer. Always protect the power supply with a fuse even if already present inside the pump.

Recommandée, peu importe le type d'électropompe utilisé. Le système doit être fait dans les règles de l'art par du personnel qualifié, dans le respect des prescriptions supplémentaires fournies par le constructeur du véhicule. On conseille toujours et de toutes les façons de protéger la ligne d'alimentation avec un fusible même s'il est déjà présent à l'intérieur de la pompe.

Recomendada cualquiera sea el tipo de bomba utilizada. La instalación debe ser efectuada de manera profesional por personal técnico capacitado, de acuerdo con las disposiciones complementarias proporcionadas por el fabricante del vehículo.

Es recomendable siempre y obligatoriamente de proteger la línea de alimentación con un fusible aunque ya presente dentro de la bomba.

Empfohlen unabhängig von der Art der Pumpe. Die Arbeiten müssen von qualifiziertem Personal in Übereinstimmung mit allen zusätzlichen Anforderungen des Fahrzeugherstellers einwandfrei erfolgen. Es ist immer ratsam, die Stromversorgungsleitung mit einer Sicherung, obwohl bereits anwesend in der Pumpe, zu schützen.